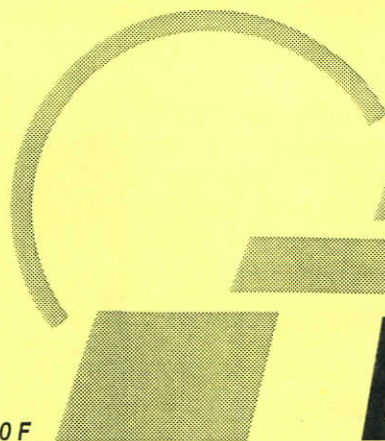


NOVEMBRE 1995

N° 29



LE VENT DES BANCELS

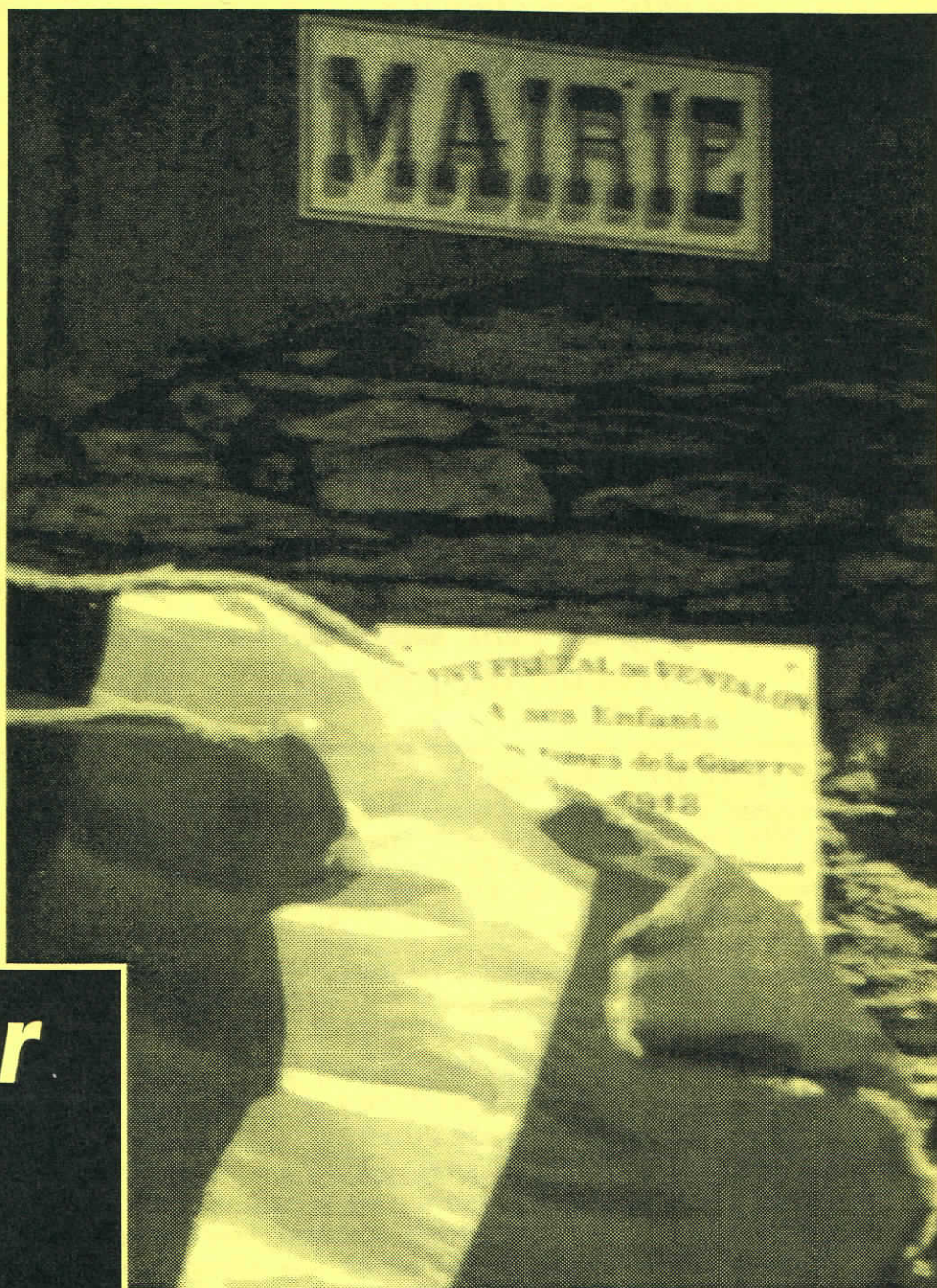
Prix de vente au numéro : 30 F

LA VIE COMMUNALE A ST FRÉZAL DE VENTALON (LOZÈRE)

**Le mot du
Maire**

**Au vent des
chemins :
"La carte de
St Frézal"**

**Souffle des
marais :
Trois jours en
Camargue**



Dossier

Spécial élections municipales

Sommaire

<i>Brise municipale</i>	
Le mot du Maire	4
<i>Spécial Élections</i>	
Elections municipales	
(dossier)	6
<i>Au vent des chemins</i>	
La carte	17
<i>Souffle des marais</i>	
Trois jours en Camargue	20
<i>Vent de SEL</i>	
Des bogues plein les poches	24
<i>Ah, lisez !</i>	
Action-Livre-Brochure	25
<i>Regain de souffle</i>	
Assemblée générale	26
<i>Tempête de délibérations</i>	
Conseils municipaux	28
<i>En coup de vent</i>	
Revue de presse	35

Numéro spécial Élections

Voici donc le numéro spécial élections municipales annoncé dans le précédent journal.

Nous avons tenu à y associer les trois autres communes du sud du canton, qui participent avec nous à l'expérience des "Contrats Verts", afin de resserrer un peu plus les liens qui nous unissent et, qui sait, aboutir dans un avenir proche à une collaboration au sein de cette revue!

Ce dossier est un peu "compact", nous nous en excusons auprès de vous, mais nous avons choisi de publier l'intégralité des textes qui nous ont été communiqués.

Après cette lecture vous pourrez vous détendre soit par une petite balade sur nos sentiers, soit en rêvant à la Camargue... sans moustiques...

La rédaction

LE VENT DES BANCELS.

Directeur de publication: Étienne Passebois, Maire de St Frézal de Ventalon.

Comité de rédaction: Pierrette Charton, Jacques Hugon, Julie Hugon, Christophe Parayre, Etienne Passebois, Alain Ventura, Nadine Vilas, et tous les enfants de l'école.

Photos: Jacques, Julie, Alain, les élèves des Abrits.

Dessins: Marie-Christine Lieber p.10; Alain Ventura p.12; Gina Venturelli p.23, Lucie Hugon p.26.

Imprimerie: Parc National des Cévennes

ABONNEMENT:

Cette revue est distribuée gratuitement aux administrés de la commune sur leur lieu de résidence à St Frézal de Ventalon. Pour un envoi à une autre adresse, prière de s'abonner.

Prix de vente au numéro: 30 F / n°

Abonnement à l'année (4 n°s): 100 F / an

Abonnement de soutien: 150 F / an et plus...

Une réorganisation du système d'abonnement est en cours... Nous vous contacterons individuellement (pour ce qui est de nos abonnés, du moins) pour l'abonnement 96.

En attendant, merci de votre soutien !

Editorial

“OUVERTURE: DE LA PENSÉE À L’ACTION”

“

Au commencement était le verbe” dit le penseur...

Non, “au commencement était l’action” dit le pragmatique.

Ainsi du “primum vivere, deinde philosophari” des romains au “Je pense, donc je suis” de Descartes, la querelle est forte entre la pensée et l’action.

Nous croyons modestement que penser et agir vont ensemble et essayons de donner une forme tangible à cette réflexion par l’existence de ce journal sans prétention certes, mais ambitieux tout de même puisqu’il n’est pas seulement une succession d’effet d’annonce du genre “*Coucou, c’est moi, je dis bonjour à Dudule*”.

Il présente, cela est bien connu, puisque maintes fois répété, tous les aspects de la vie communale: gestion publique, école, vie associative...

Il nous semble intéressant, maintenant, de sortir un peu de ce cadre pour aborder une relation avec les communes voisines. L’enrichissement passe, sans conteste, par là.

Et pour aborder cette nouvelle orientation, ce nouvel élan, une enquête sur les élections municipales de Juin dernier nous a semblé un thème porteur.

Des changements se sont produits dans les équipes municipales. Quelles en sont les raisons? Quelles conséquences cela aura-t-il pour la vie future des collectivités?

Puisque nous devons travailler et vivre ensemble, nos vœux sont que nous avançons dans la même compréhension et dans la meilleure harmonie.

Gageons que les articles qui seront produits et que nous publierons y contribueront largement.

Etienne PASSEBOIS

“Des événements que nous n’attendions pas sont venus changer notre vie communale...!”

On aurait pu croire que “tout vient à point à qui sait attendre”, comme le disait, il y a déjà fort longtemps, le père Gargantua. En effet, nos routes dont on attendait le goudronnage depuis la fin juillet voyaient arriver niveleuses et goudronneuses; las, ça n’a pas duré longtemps et les pluies renouvelées de ces jours derniers sont venues interrompre la manœuvre. Gageons cependant que Vimbouches pourra sortir de ses ornières avant Noël ! Ne parlons pas de l’Ayrolle, c’est notre arlésienne; pas davantage de la disparition des poteaux électriques devant la Maison Communale: voilà plus d’un mois qu’ils sont inutiles puisque les lignes ont été enfouies mais ils restent encore debout !

L’art est long...

Attendre, attendre encore. Voilà un verbe que nous saurons conjuguer à tous les temps et à tous les modes.

14,8%; -2 -0,5: ça fait 3 points de perte sur nos investissements.

Dès Janvier 96 (même si l’application définitive ne se fera qu’en 1977) il faudra revoir progressivement à la hausse le prix de l’eau (voir C.R. du C.M. du 29 Septembre 95) et croyez que cela ne se fait pas de gaité de cœur, les Maires et tous les membres du Conseil Municipal, étant, il ne faut pas l’oublier eux aussi des contribuables et donc les premières victimes des mesures qu’ils doivent prendre au nom de la collectivité !

En Janvier 96, la franchise postale qui s’appliquait aux lettres que nous expédions à l’administration, va être supprimée: c’est peu, direz-vous, mais un sou plus un sou, ça finit par s’accumuler et interdire d’autres actions plus positives.

L’aide sociale va également augmenter l’an prochain: certes les

Le mot du Maire

Par contre quelques événements que nous n’attendions pas sont venus changer notre vie communale peut-être pas de façon extérieurement visible, mais non négligeable tout de même.

Dans le domaine financier d’abord: le taux de la CNRACL (Caisse de retraite) qui passe à 13,80% et qui nous oblige à participer au financement du régime général.

Au début Août, le passage à 20,6% du taux de la T.V.A. pendant qu’en même temps le remboursement de cette T.V.A. qui se faisait, au bout de 2ans, sur la base de 15,3% passera à

mesures prises en faveur du maintien à domicile des personnes dépendantes sont intéressantes mais le coût se répercute sur les communes sans que leur revenus soient augmentés.

Nous avons payé dans ce domaine 13 900 F en 1995; à l’heure où j’écris, les mesures en faveur des personnes dépendantes ne sont pas prises. Nous ne pouvons donc pas estimer le montant des augmentations.

Ajoutons que la Dotation de Développement Rural (DDR) sera diminuée de 100 millions de francs au niveau national, soit 1/6 de la dotation initialement prévue. Au niveau de notre commune cela fera peu de chose: il n’empêche, comme pour les timbres, ce sera un autre manque à gagner !

Dans le domaine administratif ensuite.

Une lettre du 13 Oct. écoulé,

émanant de M. le Trésorier Payeur Général nous intime l'ordre de revoir la structure de nos associations "Comité École Mairie" et "Association des Parents d'Élèves".

Nous avons, les uns et les autres réfléchi à ces problèmes et une première lettre a été écrite à M. le T.P.G.; je vous en livre le contenu:

"Monsieur le Trésorier Payeur,

La lettre citée en référence n'a pas manqué de susciter remous et réflexions au sein de nos associations et de notre Conseil Municipal.

1/ En ce qui concerne le Comité des Écoles, nous nous rangeons sans réserve à vos observations; nous clôturons le compte bancaire TG 108-199-51 et versons les sommes qui s'y trouvent à la Caisse des écoles, budget annexe de la commune.

2/ En ce qui concerne "l'Association des Parents d'Élèves" et la cantine scolaire dont je précise encore qu'elle est tout à fait indépendante du Conseil Municipal la Mairie ne versant qu'une subvention (12000F en 95), comme c'est le cas dans toutes les municipalités ayant la chance d'avoir une école..., le problème est plus délicat.

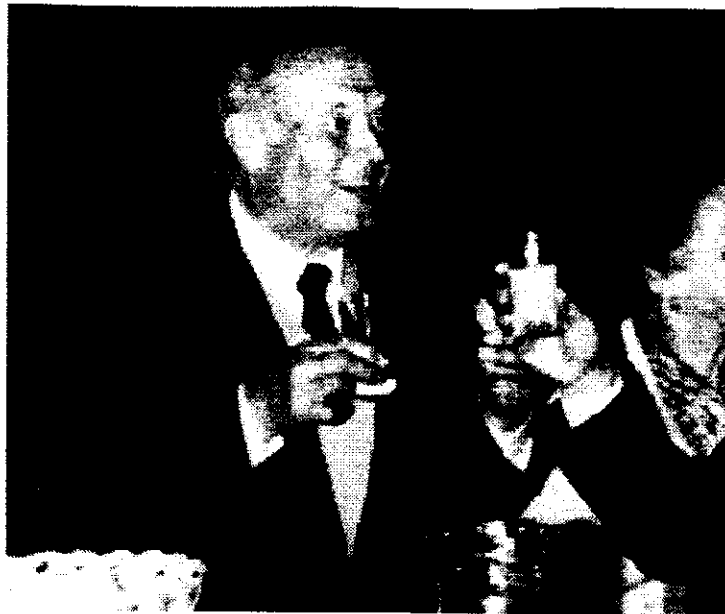
Nous tenons, les uns et les autres à maintenir une vie scolaire active et efficace: l'existence d'une cantine scolaire, compte-tenu des distances entre les hameaux et la configuration accidentée du terrain, est un élément indispensable au maintien de la présence d'enfants: on n'en est plus au temps de la gamelle que l'on apportait le matin et que l'on faisait réchauffer sur le poêle à bois! Par ailleurs, à une époque où le discours officiel est au maintien de la vie en milieu rural, on voit mal que des volontés extérieures s'ingénient à détruire notre élément vital.

Toutefois, nous ne sommes, ni les uns, ni les autres de contempteurs des lois et n'avons nullement le désir de nous soustraire à la règle.

Il a donc été étudié sérieusement plusieurs solutions:

a/ Le "chèque emploi-service" serait idéal et nous pourrions continuer comme par le passé, mais ce système ne s'applique pas, à notre connaissance, aux associations: c'est dur pour le législateur de faire simple!

b/ La possibilité d'aller au collègue



du Collet de Dèze (environ 40 km AR) chercher des repas tout prêts (16,25 F le repas)-mais il faudra les transporter aux Abrits, s'équiper d'un matériel spécial, servir tout de même ces repas et avoir un personnel rétribué...

Vive la cantine!

Le coût annuel de l'opération est estimée, pour une quinzaine de rationnaires à 65000F.

c/ Continuer à faire fonctionner la cantine existant dans notre école. Évidemment, il faudra revoir la situation administrative des personnes qui assurent ce service, mais nous y gagnerons incontestablement en qualité du service et en convivialité.

Le coût annuel de l'opération est estimé à 51000F.

L'Association des Parents d'Élèves et le Conseil Municipal qui serait engagé dans une assez forte participation, en discuteront et une décision, dont je ne manquerai pas de vous informer, sera prise dans les premiers jours de Novembre.

Veuillez agréer, etc..."

Des décisions définitives seront prises après l'A.G. de l'A.P.E. et le Conseil Municipal extraordinaire que nous réunissons le 6 Nov. prochain.

"Comment va le monde, Mossieu? Il tourne, Mossieu!"

Ainsi tourne le monde St frézalien.

Etienne PASSEBOIS
fin Oct. 1995

Saint Frézal de Ventalon

Une liste "ronde", une seconde liste, 18 candidats, une curieuse campagne individuelle...

Etienne PASSEBOIS répond à nos questions.

élec

Les données

Habitants permanents: 106

Nombre d'inscrits: 122

11 Sièges à pourvoir.

Listes en présence:

- "Equipe de Gauche pour la défense des intérêts communaux" (Liste ronde de 15 noms, tête de liste E. PASSEBOIS, Maire sortant): E. PASSEBOIS, G. ALISE, C. BREGUIBOUL, R. ERARD, P. GUITTARD, J. HUGON, J. IAQUINTA, J-CI. LIEBER, F. MAURIN, T. MAURIN, J. PEUTIN, M. SERRES, M-C. VENTURA, J. VENTURELLI, L. VIDAL.

- "Liste municipale d'initiatives pour un développement durable en Cévennes": D. CALISTRI, M. HELLEY, J. GUIN.

Les résultats

Résultats 1er tour: Votants: 103

Exprimés: 99 (majorité absolue 50), Blancs: 4

Élus:

- "Equipe de Gauche pour la défense des intérêts communaux": E. PASSEBOIS (91), G. ALISE (62), C. BREGUIBOUL (76), P. GUITTARD (74), J. IAQUINTA (72), J-CI. LIEBER (64), M. SERRES (87).

Candidats non élus au 1er tour:

- "Equipe de Gauche pour la défense des intérêts communaux": R. ERARD (35), J. HUGON (48), F. MAURIN (39), T. MAURIN (44), J. PEUTIN (48), M-C. VENTURA (45), J. VENTURELLI (28), L. VIDAL (49).

- "Liste municipale d'initiatives pour un développement durable en Cévennes": D. CALISTRI (28), M. HELLEY (15), J. GUIN (12).

Listes en présence au second tour:

- "Equipe de Gauche pour la défense des intérêts communaux": L. VIDAL, M-C. VENTURA, T. MAURIN, J. HUGON.

- Candidat indépendant: D. CALISTRI.

Résultats du second tour: Votants: 93

Exprimés: 89, Blanc: 1, Nuls: 3

Élus:

- "Equipe de Gauche pour la défense des intérêts communaux": M-C. VENTURA (48), T. MAURIN (69), J. HUGON (46).

- Candidat indépendant: D. CALISTRI (50).

Non élue: L. VIDAL (44).

Élection du Maire et des Adjoint:

Maire: Candidats E. PASSEBOIS et D. CALISTRI.

Etienne PASSEBOIS réélu Maire (8 voix contre 2 et 1 blanc)

1er Adjoint: Michel SERRES et J-CI LIEBER sont candidats. M. SERRES est élu (8 voix contre 3).

2ème Adjoint: J. IAQUINTA seul candidat. Élu (8 voix contre 1 à M-C. VENTURA et 2 bulletins blancs).

Pourquoi vouloir être Maire une fois de plus ?

"Pour peu que l'on aime la vie sociale ou la vie politique; pour peu que l'on aime l'action dans ce qu'elle amène au concret, au réalisable (et là ressort l'âme du paysan qui aime voir fleurir les arbres et pousser les récoltes...); pour peu que l'on ait envie d'être sur le pavois... le petit pouvoir que l'on a en étant maire... même de St Frézal, constitue une espèce de besoin, de drogue dont il est difficile de se passer. La grande question sera de savoir à quel moment "quitter la table"!

Et je ne suis sûrement pas le seul à éprouver ces sentiments: il n'y a qu'à voir la déconvenue de ceux qui sont "battus".

Quelles sont les similitudes et les points totalement différents de cette campagne par rapport aux précédentes ?

"Des similitudes, bien sûr: la volonté de gagner et pour cela d'influencer favorablement l'électorat; le difficile choix de ses coéquipiers: on rêve toujours de travailler avec ceux qui vous sont proches, qui pensent comme vous, qui peuvent

Un Maire,

des

tions

Dossier
Elections

conseiller et aider. La réalité est toujours très différente.

Les différences naissent des différentes mentalités des composantes du groupe communal. J'ai eu au début à me faire reconnaître parmi les cévenols de toujours et même si je parlais patois, même si je savais traire les chèvres, faucher à la faux et tailler la vigne comme tout le monde..., j'étais un peu différent, j'étais allé "aux écoles", je ne vivais pas du pays ni au pays de façon permanente.

J'ai eu ensuite affaire aux "néos" - comme on les appelait - extérieurs "au pays", avec des mentalités et des vues différentes des nôtres sur le monde cévenol, souvent "rejetés" par les "locaux". J'ai dû concilier les deux groupes et les faire vivre ensemble et les faire s'accepter. Ça n'a pas toujours été aisé !

Il y a maintenant, dans notre commune, des "jeunes" majoritairement mais entre eux des groupes se sont créés. Mentalités, éducation, intérêts divergents ? Je vais consulter Alain Touraine !"

Vous avez choisi de présenter une liste "ronde" de 15 noms, alors qu'il n'y avait que 11 sièges à pourvoir. Pourquoi ne pas avoir choisi vos 10 collaborateurs ? Cela n'a-t-il pas contribué à décontenancer l'électorat ?

"Celui-là prend les hommes tels qu'ils devraient être.

Celui-ci les prends tels qu'ils sont.



Je parodie la Bruyère dans son jugement sur Racine et Corneille. Et je prends les individus tels qu'ils sont et les institutions telles qu'on me les impose.

Dans les communes de moins de 3000 habitants le législateur, peut-être parce qu'il pense que tous les habitants se connaissent, que les partis ou les organismes structurés n'ont que peu de place, que et que... le scrutin par panachage est permis ce qui signifie que n'importe quel électeur vote pour qui il veut, même si celui (celle) qu'il choisit n'est pas inscrit sur une liste électorale.

Nous avons vu, dans une commune voisine proche de la nôtre, un dépouillement où on a trouvé près de 200 noms!

●●●

●●● "Cette situation qui s'est produite dans de nombreuses communes de France a amené des décideurs à proposer une modification de cette disposition.

Quand, par ailleurs des membres de votre ancienne équipe ne veulent pas poursuivre l'action collective - ce qui, tout de même, est leur droit le plus absolu - que quelques "bons copains" traînent les pieds et ne marquent pas un enthousiasme délirant pour participer au fonctionnement de la vie collective, pourquoi, de quel droit, refuserai-je ceux qui veulent participer ? Je n'ai pas à me substituer

Entrevue avec Etienne PASSEBOIS... ...suite.

aux électeurs qui, en principe, devraient connaître tout un chacun et savoir ce qu'ils font et quelles sont les conséquences de leur choix.

Je n'ai refusé qu'une fois, dans le groupe, une personne qui ne me paraissait pas susceptible de travailler dans notre équipe municipale; en juin dernier, je n'avais aucune raison de m'opposer à la participation de ceux qui le souhaitaient même si quelques "vocations" sont apparues tardives...

Que chacun maintenant ait une conscience différente de celle du sens commun, ça le regarde.

"La done e mobile" dit la chanson, les hommes aussi. J'ai connu cela à St Frézal, en d'autres circonstances, et même à partir d'engagements beaucoup plus nets et que je croyais parfaitement affirmés.

Comment, dans de telles circonstances faire une liste unie ?"

À propos de la "campagne"; d'habitude, ce sont les têtes de liste qui font campagne, soutenues par leur équipe. Ici elle s'est déroulée dans une certaine confusion. Pourquoi avoir encouragé une campagne individuelle des candidats conseillers ? Était-ce bien cohérent de se présenter ainsi aux électeurs alors qu'on est censé appartenir à une "équipe" ?

"Il découle de l'analyse précédente qu'il n'y avait pas, à mes yeux, d'autres choix que celui de l'engagement individuel de chacun; chacun affirmant cette volonté de participer à une équipe dont je serai l'animateur.

Quant aux électeurs, je les veux adultes, responsables, informés (cf plus haut). Nous nous sommes efforcés d'être transparents dans nos précédents mandats, de répondre à tous ceux qui nous écrivaient, de laisser la mairie ouverte à tous... que faut-il de plus ? Que les coups de cœur, que les humeurs, que les influences existent... J'en prends acte mais je crains que mon influence ne puisse pas s'exercer dans ce domaine et infléchir le cours des choses, sinon à un peu plus long terme..."

Que pensez-vous de la situation présente et comment envisagez-vous l'avenir ? Candidat en 2001 ?

"L'ambiance actuelle n'est pas celle du mandat précédent; aucune équipe ne ressemble à une autre. Il va falloir s'adapter: les Conseillers s'adaptent au Maire, le Maire aux Conseillers. En d'autres circonstances, les anciens se sont adaptés aux nouveaux et inversement. Là ce sera différent mais le principe restera le même. Je prends en effet le pari que personne n'a envie de faire régresser la commune en ruinant les résultats obtenus après de longues années d'efforts.

L'avenir ?

Ma réponse hugolienne:

L'avenir n'est à personne

Sire, l'avenir est à Dieu...

Plus modestement, ma réponse cévenole: Veiren !"

Propos recueillis par
Alain VENTURA.

Deux ou trois choses que nous apprennent les Cévennes et ...les élections

Texte de
Bernard BOLZE

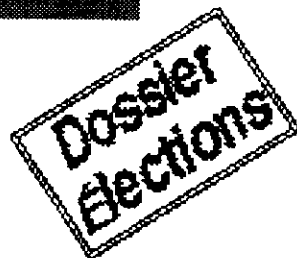
La presque totalité des citadins gardent en eux le souvenir de racines paysannes. Le Lyonnais que je suis se sait un arrière arrière grand-père né à Florac, une grand-mère maternelle ardéchoise. La belle affaire ! Les lieux qui sont vraiment les nôtres sont ceux que nous nous approprions (le temps d'un court passage sur la terre) et ceux que nous embellissons. Le Lyonnais que je suis fréquente Pénens

Saint Frézal

n'est pas un décor de théâtre. Il y faudra toujours des maçons, des charpentiers, des paysans, des travailleurs.

La parole est aux personnes généreuses. Cévenol depuis cinq ans ou cinq générations, peu importe. Il y a des gens que tout le monde voudrait suivre ou aimer car ils sont d'abord doués du sens de l'accueil. Ils sont partout chez eux et font que chacun, chez eux, se sent, aussitôt, chez lui. Ils n'épousent les querelles de personne,

Une élection est une péripétie nécessaire. Nous y voyons un paradoxe : l'exercice de la démocratie trouve ici son expression fondamentale et nous sommes tenus de ne pas lui attribuer plus d'importance qu'elle n'en a. Saint Frézal de Ventalon, au regard de la France, est grand comme un très petit mouchoir de poche. La proximité ne fait pas bon ménage avec l'anonymat. Et quand des



Courrier d'électeurs...

depuis près de 25 ans et une parcelle de connaissance des gens d'ici et de la nature s'est chargée de m'administrer quelques jolies leçons.

La terre est à ceux qui la cultivent. Celles et ceux qui ont choisi de retourner un champ, de planter légumes et fruits, d'extraire le miel, d'élever un troupeau, de fabriquer des fromages, d'entretenir une chataigneraie, de réparer murets et chemins ont raison contre le parleur que je suis. Et ce sont eux les moins bruyants. Leur place est essentielle. Un mur qui s'effondre, un pommier qui meurt, une cheminée qui s'éteint, une chataigneraie envahie de ronces annoncent un peu de notre mort à tous. Si l'élargissement des routes et les prouesses des ordinateurs ou des fax ouvrent de nouvelles possibilités de vie en Cévennes, ce petit coin du monde

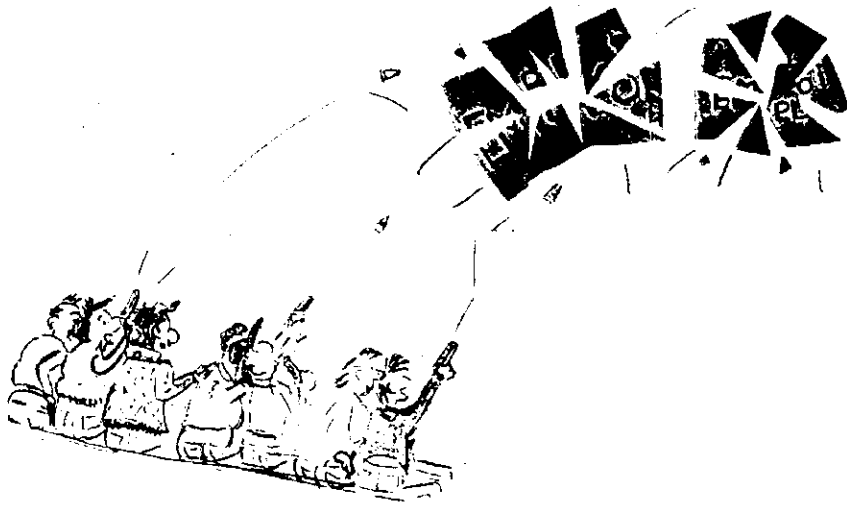
ignorent la médisance, dissuadent les jalousies. Leur discours écarte l'exclusion. Ils sont artisans, paysans et nobles, ils aiment l'étranger, ils sont disponibles. Ils sont à l'écoute du monde. Et le monde entre chez eux.

La force est dans l'être ensemble. Opposer le vieux et vrai, Cévenol ou pas, au jeune et néo, est une ineptie (il y a de vieux et de jeunes cons). Ce serait opposer le sédentaire au nomade, le cow boy à l'Indien, le masculin au féminin, le pain au vin. Laissons-nous surprendre par leur alliance. J'ai d'abord aimé, dans les Cévennes, ses vieux. Et je les aime encore. Nombreux sont ceux que nous avons vu mourir, parfois même accompagnés jusqu'à leur dernière demeure. Et si notre esprit est en repos, c'est d'abord auprès d'eux.

citadins crèvent de solitude, des habitants d'ici souffrent du regard des autres. Ce temps passé avec vous, à vous écrire depuis Lyon, est une invitation. Si nous convenions, une bonne fois, que nous avons besoin les uns des autres. Le citadin que je suis a besoin de vous. De vous debout, accueillant, jardiniers des bancels, de vous tranquilles et sûrs, amoureux des arbres et du vent, de la pluie et du printemps, de la rivière et du sentier, de la neige et du froid, amoureux de la vie. Et le citadin que suis, porteur des bruits de la ville, entendra : "j'ai besoin de toi". Quand de mauvais corbeaux hantent le paysage, quand le climat se fait lourd et délétère, notre petite communauté a un devoir de vigilance. Ceci est une invitation à ne pas traquer nos différences. Cultivons ce qui nous unit.

Bernard Bolze

Saint Frézal Courrier d'électeurs...



Déjà deux actives de moins ! A quand la suite ?

texte de
Marie-Christine LIEBER

Notre nouveau conseil est à bonne école ! Comme le gouvernement de M. JUPPE, il s'empresse à 7 contre 4 de renier ses promesses électorales. Tandis que le premier enterre les mesures sociales au profit de la plus libérale des politiques d'austérité, menaçant par milliers des emplois publics ou privés, quelques membres du conseil municipal tournent le dos à leurs engagements: "créer ou maintenir coûte que coûte l'emploi sur St Frézal".

Déjà deux actives de moins ! À quand la suite ?

Les motifs économiques seraient-ils les seuls mobiles de ces agissements ? Ou y aurait-

il d'autres inavoués ?... ou inavouables !!

Simple citoyenne, j'assiste impuissante à la démolition de ce que, conseillère municipale j'avais eu tant de cœur à promouvoir.

Toutes les solutions ont-elles été calmement envisagées ? Tous les dossiers préalablement mis entre les mains des "décideurs" ? Pourquoi tant de précipitations à se jeter dans les bras de la facilité ? Maintenir une, voire deux cantinières, certes, ce n'est pas de tout repos. Mais les choix de qualité de vie (cuisine familiale, légumes bio quand la saison le permettait), de rapports humains auprès de nos enfants ont toujours été mis en avant pour notre école. Et puis à St Frézal on avait l'habitude d'être différents. Différents de St Privat, de St Germain, de St Machin... beaucoup nous l'enviaient.

Demain toute la vallée, sans fausse note, mangera colletin... du réchauffé !!!

Marie-Christine LIEBER
Vimbouches

"Élections... trahison!"

texte de
Jacques HUGON

Peu avant la parution du précédent numéro du "VENT DES BANCELS" (fin Août) j'avais écrit un article sur, justement, les élections, que j'avais soumis à l'approbation éventuelle des autres membres du Comité de Rédaction réunis pour se mettre d'accord sur le contenu du numéro qui allait paraître.

Il est apparu alors que seuls Joseph IAQUINTA et moi-même avons demandé à "passer" un article sur ce sujet. Le comité de rédaction a donc pensé que d'autres personnes pourraient être surprises du fait que, pour la première fois dans ce journal, on trouverait ce type d'article, et s'étonner de ne pas y avoir été invitées elles-mêmes. Et, afin de ne pas créer ce genre de surprise, et que tout le monde puisse se sentir invité à s'exprimer sur ce sujet somme toute très particulier, il a été décidé de proposer ce numéro "SPÉCIAL ELECTIONS", dans lequel personne ne devrait se déclarer surpris de trouver traité le thème des élections.

Dans cet article je parlais, entre autre, de la manière déplorable dont les élections s'étaient passées à St FREZAL, du fait que des communistes - ou sympathisants - avaient, une fois de plus, fait passer quelqu'un qui se déclare *de droite* afin de barrer la route à la gauche non-communiste. . . qu'ils avaient également tenté d'évincer des *personnes* qui ont pour seul tort de ne pas leur revenir en tant que personnes, mais à qui ils n'avaient aucun grief à adresser publiquement, contre qui ils n'avaient aucun argument *présentable* lors d'une discussion publique. . . contre qui tout s'est passé par derrière, par en-dessous... qu'ils avaient manifesté

l'intention de démolir tout ce qui avait été fait avant leur avènement . . . C'est bien simple, j'avais intitulé cet article : "Elections. . . trahison?"

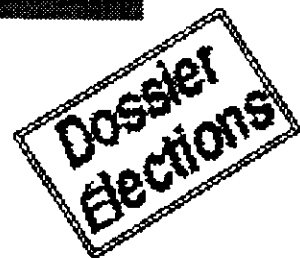
Je contestais aussi le bruit que j'entends encore propagé par les camarades ci-dessus désignés, qui veut essayer de faire croire qu'ils représenteraient une tendance "populaire" contre une autre qualifiée d' "intello" dont je ferais partie.

Laissez-moi rire. . .

Le racisme anti-"néo", anti-"intello", que nous voyons poindre, ou plutôt entendons, vise ceux qui ont une compétence particulière (différente de celle des soi-disant "populaires") et ont réalisé, ou contribué à réaliser, quelque chose de bien concret et intéressant, souvent inattendu, inespéré pour une commune de la taille de la nôtre, - exemple, une école à deux classes, une cantine auto-gérée qui marche bien, un Foyer Rural, etc. - et c'est justement parce que ces choses ont été réalisées que le pouvoir intéresse maintenant une faction qui voudrait exclure, supprimer les autres tendances et gouverner seule, ce qui est injuste, illégitime, irréaliste (car les différentes compétences sont complémentaires et non pas incompatibles), et qui est certainement catastrophique. Le fanatisme ne passera pas! En tout cas, il ne faut pas qu'il passe.

Et puis, on est toujours l'intello de quelqu'un. Par contre ce quelqu'un devient l'imbécile de l'intello, pensez-y, les gars, je veux bien être gratifié de cette étiquette, mais alors acceptez en retour celle d'ignorant, d'analphabète, d'incapable, de fanatique. Pour le cas où certain(s) se reconnaîtra(en)t dans ces qualificatifs, qu'il(s) sache(nt) bien que toute ressemblance avec, toute allusion à, des personnes existantes, est délibérément volontaire. Si le choix est entre un "intello" compétent et un "populaire"

Saint Frézal Courrier d'électeurs...



incompétent, il est très clair !

Bref, c'était un article sur beaucoup de choses que je déplore et dénonce toujours, mais, l'actualité plus récente me paraissant plus préoccupante encore, j'ai choisi de m'exprimer plutôt sur les récents événements qui ont concerné le Conseil Municipal et l'école, qui sont en rapport direct avec les élections, et que j'adresse particulièrement aux parents d'élèves:

Les Abrits, Novembre 1995
Jacques HUGON, directeur
Conseiller Municipal

LETTRE OUVERTE AUX PARENTS D'ELEVES

Ayant assisté à l'Assemblée Générale extraordinaire de l'A.P.E. du 30 Octobre dernier, j'ai été accusé publiquement, lors du Conseil Municipal extraordinaire du 6 Novembre, d'avoir "manipulé" les parents présents.

Je m'en défends.

D'abord parce que "techniquement" je ne m'en crois pas capable, et c'est surestimer beaucoup mes possibilités dans ce domaine que de me prêter un tel pouvoir sur des parents qui sont censés être majeurs et sains d'esprit, tout comme moi, mais ni plus, ni moins.

J'aurais effectué cette fameuse "manipulation" en parlant, alors que, n'étant plus parent d'élève, et non invité à cette réunion, j'y assistais comme observateur. Je fais

remarquer que je n'ai à aucun moment pris la parole sans l'avoir préalablement demandée, et obtenue, de la présidente, et que de ce fait je ne saurais accepter le reproche d'avoir parlé.

D'autre part je me suis exprimé sur quatre sujets bien particuliers:

- 1) J'ai d'abord demandé la permission d'expliquer pourquoi pour la première fois nous étions réunis non pas à l'école mais à la Mairie, ce dont personne n'a contesté le bien-fondé.

- 2) J'ai ensuite fait part de la position, sur le problème d'être l'employeur, des cantinières, non pas du Conseil Municipal, puisque je ne la connaissais pas encore, mais du Maire (je la connaissais), et, tant qu'aucune solution n'apparaissait à l'intérieur de l'A.P.E., j'ai indiqué la possibilité éventuelle que l'association qui succéderait au Comité Ecole devienne l'employeur. Lorsqu'un parent s'est proposé pour devenir Trésorier et que les parents ont voté sur le principe que l'A.P.E. devienne l'employeur, à 6 voix pour et 3 contre, je me suis bien gardé d'intervenir, je n'ai fait qu'aider à l'organisation du vote et du dépouillement.

- 3) La troisième occasion à laquelle j'ai parlé, du fait qu'un des parents a abordé le sujet des enfants de St ANDEOL, a consisté pour moi à donner des informations sur les démarches que j'avais accomplies dans ce domaine, et sur l'état de leur avancement. Là encore personne n'a contesté le fait que j'utilise la parole sur ce sujet. ●●●

Saint Frézal Courrier d'électeurs...

texte de Jacques
HUGON (suite)

- 4) Enfin, lorsque Mme et M. VENTURA ont demandé si l'association prévoyait ou non d'inviter les enseignants à ses réunions, je me suis permis d'indiquer que depuis 1980 cela s'était toujours fait. J'ajoute maintenant qu'un tel changement n'est ni fortuit ni innocent, il est le reflet d'un rejet des instituteurs par les parents, et je ne saurais en être tenu pour responsable.

Bien que je considère qu'il y a effectivement eu *manipulation*, j'estime que ce n'est pas de moi qu'elle est venue, et je déplore qu'elle ait pu se produire. Je le déplore en premier lieu parce qu'elle a eu pour effet que les parents d'élèves, réunis en Assemblée Générale extraordinaire le Lundi (30 Octobre), ayant voté (6 pour, 3 contre, 8 familles présentes et une représentée, sur un total de 10) sur le fait de devenir l'employeur des cuisinières de la cantine, étaient revenus sur leur décision quatre jours après, lors de la réunion du Conseil Municipal du Lundi 6 Novembre, sans même que la lettre de démenti que certains ont signée ait été présentée à la totalité des familles. C'est un procédé indigne, qui révèle le peu de cas que font lesdits signataires d'un fonctionnement démocratique, et leur inaptitude à un fonctionnement collectif, pourtant indispensable à la bonne marche de toute association, de toute collectivité.

La question qui se pose est donc: sous quelle invraisemblable pression ont-ils pu opérer ce revirement? C'est

bien là, dans la réponse à cette question, que consiste la *manipulation* dont j'ai été injustement accusé.

Celui que je considère comme le manipulateur a, si je me souviens bien, affirmé publiquement être allé trouver un certain nombre de familles pour les faire changer d'avis. Première remarque: il intervenait là dans le domaine de l'école, qui n'est pas le sien, même s'il a fait tout ce qu'il pouvait pour que ce ne soit pas moi le représentant des affaires scolaires auprès du



Conseil Municipal. Il y avait donc là une ingérence insupportable: que dirait-il si j'allais me mêler des problèmes de routes, dont il est chargé, domaine dans lequel, n'ayant pas à intervenir, je n'interviens pas?

Pour convaincre ces parents du revirement auquel nous avons assisté, il a brandi le spectre des conditions *sanitaires* dans lesquelles la cantine avait fonctionné jusque là, celui de l'énorme *responsabilité* que cela représentait, d'un *risque* insupportable que prendrait la présidente en cas de *contrôle sanitaire*, et d'une prétendue absence d'assurance couvrant les risques de la restauration scolaire, ce qui est faux: il y en a toujours eu une. Propos pour le moins alarmistes, et de ce fait suspects: quel véritable but poursuivait-il? La question se pose.

A mon sens la réponse se

trouve dans la principale conséquence de sa démarche: l'A.P.E renonçant à devenir l'employeur, et la Mairie le devenant, c'est le travail à la cantine de Marie-Claire VENTURA qui devient impossible du fait qu'elle est au Conseil Municipal, et j'ose l'affirmer, car c'est ma conviction: c'est là qu'était le but recherché, et le procédé pour l'obtenir a été bien peu reluisant, car si l'A.P.E avait quelques griefs que ce soit à l'encontre de Marie-Claire (et de Véronique VENTURELLI?), elle se devait de les exprimer publiquement, par exemple lors d'une de ses réunions. Or elle ne l'a pas fait, mais après, par derrière, par en dessous, elle a fait le nécessaire pour obtenir son départ.

L'A.P.E. d'abord et le Conseil Municipal ensuite ont servi à régler des comptes personnels pour des motifs qui n'étaient pas avouables publiquement, c'est lamentable et j'invite tous ceux qui déplorent ces procédés à les dénoncer avec moi.

Malheureusement il y a plus grave encore, puisqu'après avoir obtenu que l'A.P.E. se déclare inapte à devenir employeur, notre manipulateur a inventé, sous des prétextes de **sanitaire** essentiellement, la suppression de la préparation des repas à l'école, un transport de celle du collège du Collet, et dans la foulée, la réduction du travail de l'aide maternelle à l'école, et la dégradation de son travail avec les enfants en transport de nourriture pour un salaire très inférieur à celui qui est le sien depuis quinze ans. Il a obtenu, d'une manière visiblement précipitée et prématurée, un vote du C.M. sur le principe de recourir à la nourriture fournie par le collège: 7 pour, 4 contre.

La suite des événements est accablante pour cette solution, pour de multiples raisons.

Le principal argument des détracteurs de la cantine St

frézalienne a été le spectre du *sanitaire*, alors que tous ceux qui la connaissent, médecin scolaire, psychologues, instituteurs itinérants, remplaçants, inspecteur, l'ont toujours appréciée, sans parler des enfants dont j'ai pu constater pendant deux ans *qu'ils y mangent bien*.

Il y avait donc lieu d'avoir, dans ce domaine du *sanitaire*, l'avis de l'autorité en la matière, M. le Directeur des Services Vétérinaires, dont M. le Maire a bien fait de demander la visite.

L'avis de ce dernier est formel - si je l'ai bien entendu, et je compte en trouver bientôt par écrit la confirmation - : étant donné le temps et la distance qui nous séparent du Collet, d'un point de vue *sanitaire*, il est bien préférable que la cuisine soit faite **sur place**. Certes du fait que la cantine devient municipale cela demande un certain nombre d'aménagements du local, que la Mairie peut étudier avec les Services Vétérinaires, et réaliser dans un délai que les deux parties jugent raisonnable. Faute de quoi le seul risque qu'encourrait l'organisme responsable de la cantine serait un *procès-verbal*, je tiens à donner cette précision pour répondre et mettre fin à toutes les mises en garde catastrophistes - et fausses - qu'a reçues et exprimées l'A.P.E. sur la responsabilité terrible qu'elle aurait prise en devenant l'employeur, et les risques effroyables qu'elle aurait courus.

Cette attitude alarmiste, catastrophiste, qui est un peu trop à la mode en ce moment, est aussi à dénoncer: c'est elle qui sert de prétexte à tout paralyser, à tout démolir. Suivez mon regard.

Deuxième raison: le vote a eu lieu *avant* qu'une étude économique des deux solutions ait été faite, dont le résultat pourrait, devrait, être pris en compte.

Troisième raison: chargé de l'application des décisions municipales concernant l'école, j'ai pris contact avec le Collège du Collet, en la personne de son

Saint Frézal Courrier d'électeurs...

Dossier
Elections

Principal M. LELONG, ce qui était la procédure normale. Il m'a fait remarquer qu'il savait que "quelqu'un" (devinez qui) de St Frézal était allé trouver l'Intendante de l'établissement sans daigner passer par lui. Il m'a ensuite appris que la cuisine du Collège, si tant est que le Conseil d'Administration accepte de nous fournir des repas, ne nous en fournirait que la partie "liaison chaude", le reste de chaque repas - tout ce qui n'est pas chaud - devant être pris en charge par nous. Cette information fait encore apparaître que la décision a été prise, et votée, en ayant été **mal étudiée** préalablement.

Tout comme la justice, la gestion communale doit être **sereine**, et ne pas céder à la précipitation. Sous prétexte de simplicité, de rapidité, d'une soi-disant efficacité, on en est arrivé à des mesures **expéditives**, et tous ceux qui exercent des pressions dans ce sens peuvent être à juste titre soupçonnés, accusés, de manipulation, d'incompétence, et d'inaptitude à un fonctionnement collectif digne de ce nom.

Pour en revenir à ce qui concerne spécifiquement les parents d'élèves que vous êtes, je voudrais, pour conclure, vous dire avec la plus grande insistance que, quoi qu'il advienne de la cantine scolaire que *vous* aviez jusqu'à maintenant prise en charge et organisée, et tant qu'une solution durable n'est pas adoptée par le C.M., il est extrêmement important que le fonctionnement actuel dure avec la même qualité jusqu'à son remplacement.

Je vous prie de croire à l'assurance de mon

dévouement professionnel, en tant que directeur de l'école, et municipal, en tant que conseiller.

Jacques HUGON

**"Simplicité,
efficacité"**

texte de
Joseph IAQUINTA

Après 6 ans d'absence, me voici à nouveau au sein de l'équipe municipale. Fort de l'expérience passée et toujours à votre écoute je souhaite contribuer à l'essor de notre commune.

Responsable entre autres des "voies et réseaux" j'espère vous rencontrer le plus souvent possible sur le terrain pour privilégier l'efficacité.

Que rajouter de plus à ces quelques lignes (qui m'ont été refusées dans le journal de juillet car étant trop personnalisées) sinon que je suis en principe présent en mairie tous les mardi après midi et que je m'efforce dans la limite de mes possibilités de faire évoluer la devise St Frézalienne qui semble par moment être "pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué" vers "simplicité, efficacité", la perfection, elle étant plutôt du domaine des Dieux!

A bientôt.

Joseph IAQUINTA

Saint Frézal Courrier d'électeurs...

St Frézal...Stop... élections...Stop... Une tempête dans un verre d'eau ?

texte de
Jean-Claude LIEBER

Que de passions soulevées par cette élection !! Après avoir d'abord envisagé de faire une tournée d'explications sur mes conceptions de la vie municipale, j'ai décidé de rester chez moi et de laisser les électeurs me juger sur mon action et mes idées souvent exprimées dans les comptes-rendus du conseil municipal pendant six années.

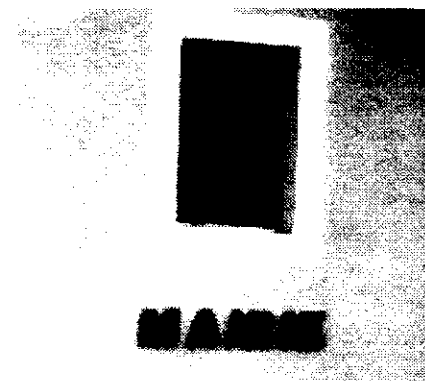
Tout d'abord, même si je garde une haute idée des fonctions municipales, il faut remettre les choses à leur juste place...

- Une commune d'une centaine d'électeurs, soit environ un conseiller pour douze votants !

- Un petit pouvoir de conseil (et encore plus petit de décision)... dans un département parmi les moins peuplés de France.

- Un petit budget à gérer pour une grande superficie et de grandes ambitions...

De quoi essayer de faire de son mieux dans un petit pays qui a failli mourir dans les années quatre-vingt, perdant son école et menacé d'une désertification totale. De quoi s'acharner **tous ensemble** pour trouver des



solutions dans un pays où le départ d'une seule famille peut représenter un pourcentage important de la population. Ici quelques heures par jour de travail, ce n'est pas seulement quelques sous dans le porte-monnaie, c'est un souffle qui permet d'éviter l'enfermement, la dépression, pour les femmes au foyer en particulier.

La dimension humaine des choses doit toujours, selon moi, rester la priorité devant l'économique. C'est pourquoi, les "petits boulots" qui mettent les gens en relation sont si importants.

Une ambiance amicale, un accueil chaleureux et ce sont des enfants à l'école, un foyer rural qui vit; de la compréhension, de l'amitié, de la solidarité... Voilà un investissement rentable qui a fait depuis une quinzaine d'années que certains sont venus (ou ne

sont pas partis). Evidemment, tout ceci ne peut être chiffré... mais qui pourra remplacer cette volonté si elle n'est aussi celle du conseil municipal nouveau ?

Le désir de pouvoir, ce tout petit pouvoir de conseiller, a conduit certains à mener une campagne parfois malsaine contre d'autres. J'ai assisté impuissant à la décomposition de cet esprit qui a fait de nos enfants de véritables petits cévenols attachés à ce pays par des racines profondes.

Je n'ai pas fait de campagne électorale parce que je ne voulais pas entrer dans des querelles stériles de personnes, parce que je considère aussi que les problèmes personnels et **les rancunes doivent rester à l'entrée de la salle du Conseil !** Je ne veux faire partie d'aucun clan et n'obéir qu'à mes convictions personnelles, à ma conscience dans l'état d'esprit que j'ai décrit précédemment.

Il faut remettre les choses à leur place:

- Un conseiller n'est pas un député.

- Un adjoint n'est pas un ministre.

- Le Maire n'est pas le Président de la République.

Saint-Frézal est un désert magnifique qui demande tous nos soins et ... beaucoup d'énergie.

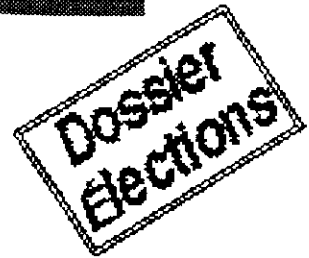
- Les fonctions municipales sont un don aux autres membres de notre collectivité, pas un champ de bataille!!

Quelques idées, il faut le dire.

Pas un programme électoral bidon qui peut-être ne ferait pas sourire dans les maisons du Ventalon.

Jean-Claude LIEBER
l'un des 11 conseillers.
le 9 Nov. 1995

Saint Andéol de Clerguemort



Les données

Habitants permanents: 55
(chiffres DGF)
Nombre d'inscrits: 79
9 Sièges à pourvoir.

Listes en présence:

- Liste du Maire sortant:
MAZOYER, ORIO,
REDARÈS, NEGRIER,
LARGUIER, POLIZANO,
FABRE, VIELZEUF, GONNY.

-Liste "Vivre à St Andéol":
CLARISSE, CHAPELLE,
GIROD, LECHOUX,
CHARTON, PIT, DAUTRY.

Les résultats

Résultats du 1er tour:

Votants: 75
Exprimés: 75 (majorité absolue
38)

Élus:

- Liste du Maire sortant:
MAZOYER, VIELZEUF.
-Liste "Vivre à St Andéol":
CHAPELLE, GIROD,
MATHIEU, CLARISSE,
DAUTRY.

Résultats du 2ème tour:

Liste du maire sortant: ORIO,
REDARÈS.

Élection du Maire et des Adjoints:

Daniel MATHIEU est élu Maire
(5 voix sur 9),
Gisèle CHAPELLE 1er Adjoint
(7 voix)
Stéphane CLARISSE 2ème
Adjoint (7 voix).

Brèves

Des pratiques de délation avec lettres anonymes ont conduit certains habitants à porter plainte auprès du Procureur de la République. La procédure est en cours.

Après les élections un recours a été déposé auprès du

Tribunal Administratif par M. MAZOYER et M. REDARÈS contre Mme GIROD pour sa participation simultanée au ramassage scolaire et à l'élection comme conseillère. Le Tribunal en date du 28-09-95 a rejeté la plainte de MM. MAZOYER et REDARÈS.

L'après élections, premiers pas...

Nous nous sommes trouvés confrontés à:
- l'absence de documents essentiels: pièces comptables, éléments du Budget, dossiers en cours.

- l'absence de classement.

- l'absence de transmission par les élus sortants, des éléments permettant la continuité de la gestion courante.

- La mauvaise volonté du secrétaire de mairie qui a démissionné et est remplacé par Ghislaine GUIGNIER.

A ce jour le procès verbal de transmission des archives n'a toujours pas été signé pour cause de documents absents.

Comme nous l'avions proposé un effort de communication avec les habitants a été réalisé: téléphone, affichages réguliers, deux permanences par semaine avec les élus de la liste "Vivre à St Andéol" les mercredi et samedi de 14h 30 à 17h 30, mise en place de commissions (sentiers) et de panneaux d'information, présence plus importante aux instances intercommunales (ASA, SIVOM, etc...).

Nos perspectives: améliorer encore la communication, les échanges intercommunaux, la réflexion commune et la participation élargie des habitants aux grands projets (l'Espinass).

On peut dire que la Mairie est beaucoup plus fréquentée et qu'une ambiance plus conviviale s'installe.

Daniel MATHIEU et Stéphane CLARISSE

Saint Maurice de Ventalon

Les données

Habitants permanents: 55

Nombre d'inscrits: 65

9 Sièges à pourvoir.

Listes en présence:

Une seule liste, celle du Maire sortant: E. PELLEQUER, J-P. BENOIT, M-J. DUBOIS, Ch. RICHARD, J-P. VELAY, J. ROMIEUX, R. MOLINES, J-M. VANDERSTEEN, S. SANCHEZ.

Candidats libres: C. AUFOUR, S. DAGES, E. PAVOT, L. VIERNE.

Les résultats

Résultats (un seul tour):

Votants: 60

Exprimés: 60 (majorité absolue 31)

Élus:

- Liste du Maire sortant: E. PELLEQUER (53), M-J. DUBOIS (49), Ch. RICHARD (41), J-P. VELAY (46), J. ROMIEUX (47), R. MOLINES (38), J-M. VANDERSTEEN (44), S. SANCHEZ (39).

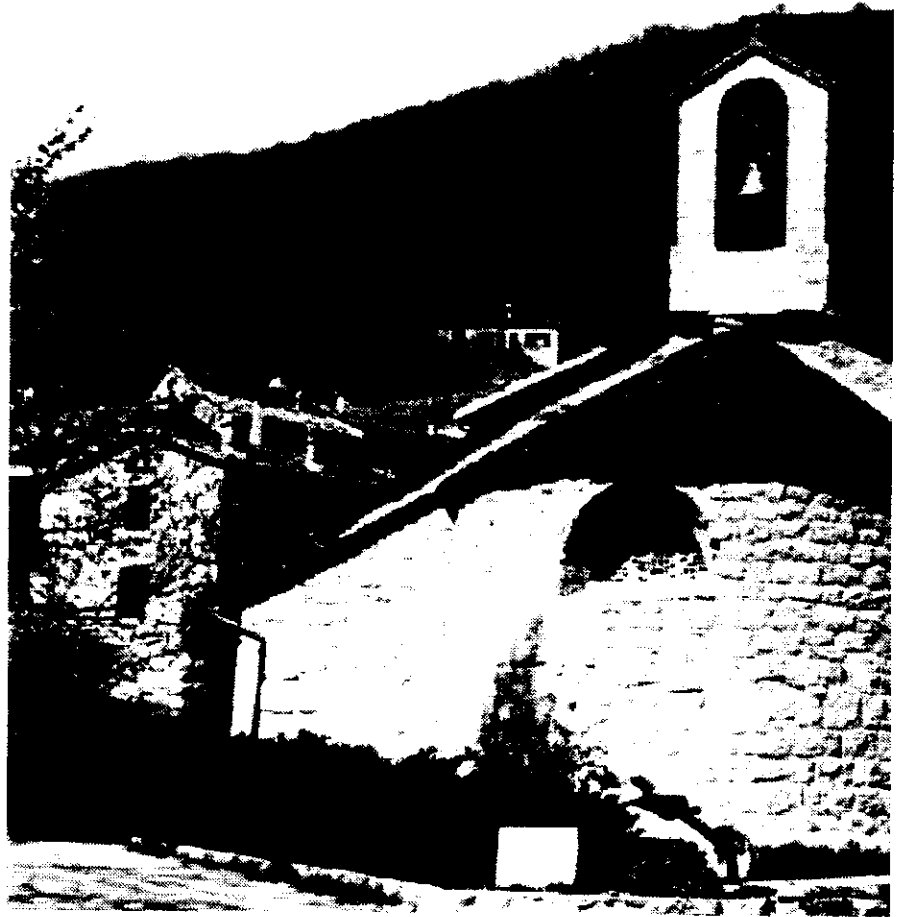
-Candidate libre: C. AUFOUR (31)

Candidats non élus:

J-P BENOIT (29), L. VIERNE (20), S. DAGES (14), E. PAVOT (14).

Élection du Maire et des Adjoints:

Elie PELLEQUER est réélu Maire (7 voix sur 9), Marie-Jeanne DUBOIS 1er Adjoint (7 voix) et Jean-Michel VANDERSTEEN 2ème Adjoint (6 voix).



Vialas

De nombreuses voix sont allées sur des non-candidats: beaucoup d'humour et de fantaisie se sont révélés lors de ce scrutin. Je crois que l'absence d'autres candidatures s'explique par le fait que personne n'a voulu gêner l'élection du Maire sortant qui se représentait pour la troisième et dernière fois.

André PLATON

Les données

Habitants permanents:

450 (été 1500)

Nombre d'inscrits: 346

11 Sièges à pourvoir.

Une seule liste en présence + 1 candidat isolé.

Les résultats

Votants exprimés: 258

Résultats:

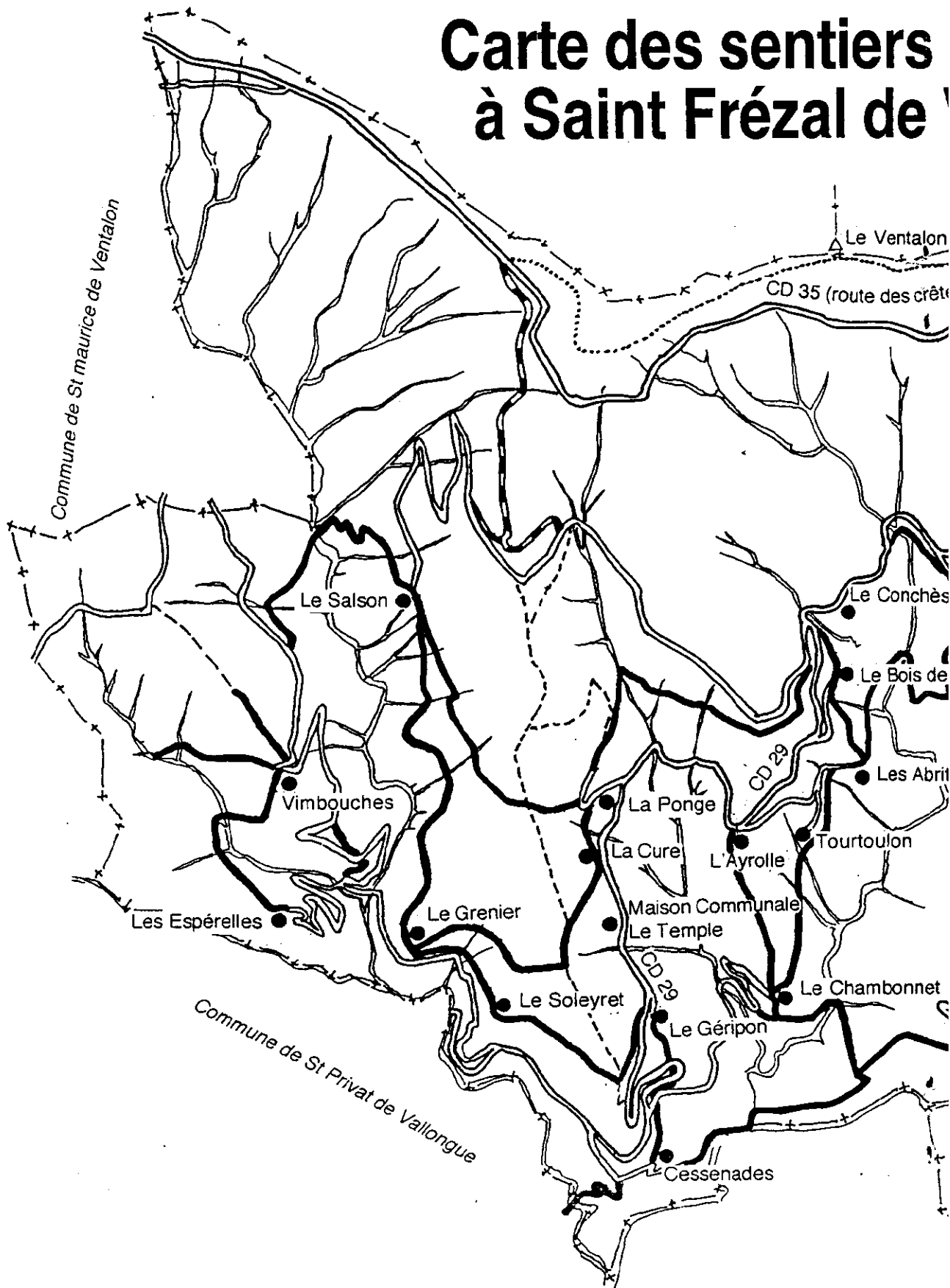
Les 11 conseillers élus au 1er tour ont obtenu entre 75% et 84% des suffrages exprimés.

Le candidat isolé a recueilli 11 voix.

St Frézal chemin faisant...

Ce trimestre, plus qu'une étude d'un circuit précis, c'est la carte de l'ensemble des chemins et sentiers de St Frézal que nous vous proposons au dos de cette page... Des heures de marche et de nombreuses découvertes en perspective... pour votre plaisir.






Carte des sentiers à Saint Frézal de

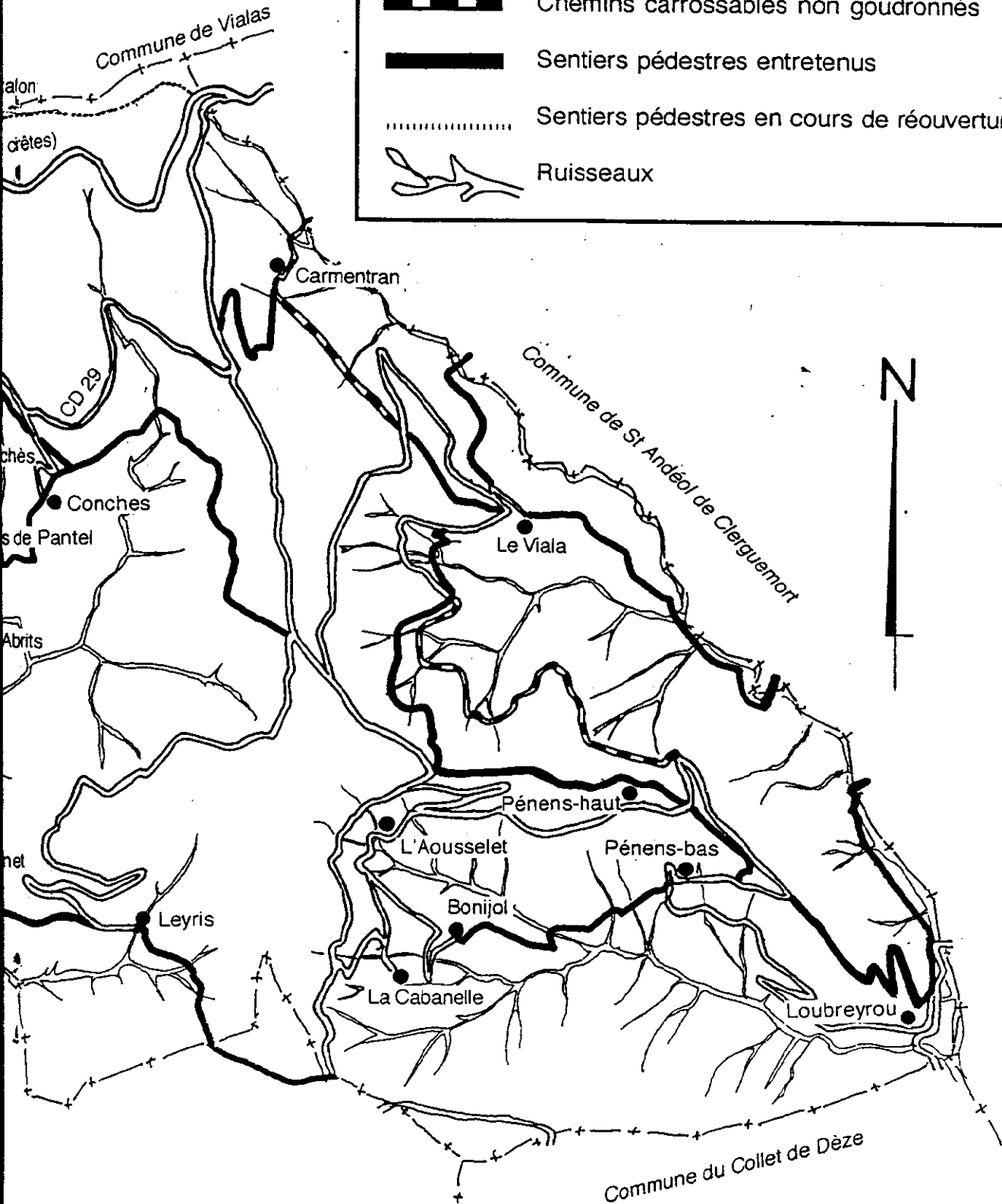


s pédestres e Ventalon

LEGENDE

Échelle = 1: 20 000 ème

-  Routes goudronnées
-  Chemins carrossables non goudronnés
-  Sentiers pédestres entretenus
-  Sentiers pédestres en cours de réouverture
-  Ruisseaux



L'année dernière, les élèves de la classe des petits n'avaient pas fait de voyage scolaire, et Jacques nous a demandé ce que nous voudrions faire. La plupart d'entre nous a répondu : camper et pêcher,



Trois jours en Camargue

Jacques a demandé aux parents et à Christophe si ils étaient d'accord, puis à André Vierne s'il connaissait un endroit pour camper et pêcher. On avait prévu du 4 au 6 Octobre, mais il tombait des cordes et on a reporté l'expédition de 2 semaines, du 17 au 19.

En classe on a avait fait la liste des affaires à emporter, et aussi le budget prévisionnel. Avant de partir on a téléphoné tous les jours au service départemental de la météorologie du Gard.

Comme la météo annonçait du beau temps, nous sommes partis le mardi, 17 à 9 h à la maison communale, en car et avec le fourgon de Jacques pour transporter les bagages. On s'est arrêté à la gare pour prendre Christophe et on a roulé jusqu'à Alès. Là, on s'est arrêté pour acheter du pain, des fruits, et des légumes frais. Puis on est reparti pour la Camargue.

On est passé par Sommières et Lunel, on a vu une usine de nourriture pour chiens, "Royal Canin", puis on a traversé Vauvert, et ensuite Gallician. On a suivi la route qui longe un canal où on a vu une aigrette garzette, une mouette, un busard des roseaux, et un ragondin écrasé sur la route. Plus loin, dans les prés, on voyait des chevaux et des taureaux. Et enfin on est arrivé au "Camping à la ferme" de Mas Paula.

"A peine sortis du car nous nous sommes fait attaquer par les moustiques".

Juste avant qu'on s'arrête, on a vu des moutons dans un parc et un cygne que toute la classe a appelé "le mauvais jars" (on a appris par la suite qu'il s'appelait Sophie). A peine sortis du car nous nous sommes fait attaquer par les moustiques.

Jacques est allé avec le propriétaire voir le terrain où on pourrait monter les tentes. Nous avons déchargé le car qui devait repartir, et les provisions du fourgon. Et après on est allé manger sous un abri aménagé, avec une grande

table et des bancs. Après manger, on a fini de décharger le fourgon et on a monté les tentes: une qui est à la famille Poudevigne, avec Manuelle, Gina, Claire et Anaïs; la deuxième, qui est à Jacques, avec Florent, François, Juliette et Aimie; la troisième, qui est à la famille Clermon-Delclos, avec Morgan, Bastien, Anthony et Noé. Christophe a installé sa moustiquaire pour bivouaquer dessous. Julie et Jacques ont préparé leur couchage dans le fourgon.



Après, on est allé manger sous un abri aménagé.

A l'ouest de notre campement, il y avait des prés avec, tout près de nous, un poney qui s'appelait Castounet, et, plus loin, des taureaux qu'on entendait mugir pendant la nuit. Au sud, tout près des tentes, une haie de bambous qui permettait de protéger le campement du soleil, et, derrière, un autre terrain avec une balançoire et un tourniquet. A l'est, une haie nous séparait d'un étang où le propriétaire élève des poissons.

Comme les moustiques continuaient à nous piquer, on a demandé à Julie d'aller acheter une réserve de lotion anti-moustique. Puis on a fait deux équipes pour l'après-midi: les filles et Noé sont allés avec Christophe se promener pour observer les animaux, les autres garçons sont allés avec Jacques pêcher dans le canal qui longe l'autre partie du camping.

●●●

●●● L'équipe a pris des cannes à pêche au coup et a d'abord pêché au pain, parce que le propriétaire l'avait recommandé. Mais ça ne mordait pas, et en plus ça se détachait tout le temps de l'hameçon. Alors Anthony et Bastien ont essayé au ver de terre: rapidement Anthony a pris une carpe, Jacques a pris l'épuisette parce que la carpe tirait fort et risquait de casser la ligne, puis il l'a décrochée avec une pince fine qui servait de dégorgeoir, et enfin il l'a mise dans la bourriche. Et tout le monde s'est mis à pêcher au ver, Bastien a attrapé une carpe, puis une autre, Jacques des poissons-chats, Bastien et Morgan aussi, et Florent une perche-soleil. Anthony a emmêlé sa ligne et a décidé d'arrêter de pêcher, et quand la même chose est arrivée à François, Anthony lui a dit: "Bienvenue au club!". Les autres pêcheurs ont plié le matériel à la tombée de la nuit, sous un nuage de moustiques.



Une pêche miraculeuse!

Pendant ce temps, l'autre équipe, qui avait été rejointe par Julie, avait vu une couleuvre à collier, ramassé un squelette de ragondin sur le bord de la route, pêché au filet deux petites grenouilles vertes et un gambusi, observé des aigrettes, des hérons cendrés, des étourneaux, un sentier de ragondin avec son "plongeur" au bout, et des terriers qui faisaient effondrer le chemin.

Comme Anthony et François étaient rentrés de la pêche avant les autres, Julie leur a demandé de préparer le feu pour les grillades. Puis ils sont allés prendre leur douche, et, quand ils sont revenus, Christophe avait déjà allumé le feu, ils étaient déçus. On a mangé des côtes d'agneau grillées et des pommes de

terre en robe de chambre.

Après le repas, on a joué à cache-cache dans le noir avec des lampes de poche. Ensuite on est allé se coucher. On entendait le poney, tout près, et les taureaux qui mugissaient au loin.

"On entendait le poney, tout près, et les taureaux qui mugissaient au loin".

Les filles faisaient les folles, Jacques les a grondées, la tente des garçons s'est endormie, mais dans la troisième Florent et François parlaient fort et Jacques a dû se relever pour les faire taire. Enfin tout le monde s'est endormi.

Le lendemain, on a pris nos bols et on est allé déjeuner. Ensuite les filles sont allées faire leur toilette et les garçons ont fait la vaisselle de la veille et du matin avec Jacques. Avec Julie et Noé les filles sont allées attendre le boulanger à l'entrée du camping. Puis on a inversé les équipes de la veille: les filles sont allées à la pêche avec Jacques, sauf Juliette et Claire qui n'avaient pas envie de pêcher et qui sont allées avec Julie chercher un Centre de sorties de découverte; les garçons sont partis avec Christophe étudier les animaux.

François et Anthony ont voulu entrer dans l'eau d'un marécage pour attraper à l'épuisette des petits poissons et des grenouilles. Mais leurs pieds se sont enfoncés dans la vase, François a eu de l'eau plein les bottes. Il a demandé à Anthony de l'aider, mais ce dernier a failli tomber dans l'eau, et François y est tombé tout à fait. Heureusement ce n'était pas profond et il faisait chaud. Bastien et Morgan ont réussi à attraper des gambusi et des larves de libellule sans se mouiller.

Pendant ce temps Gina avait pris une carpe et une perche soleil, elle était contente. Tout en pêchant, les filles ont remarqué une couleuvre à collier qui traversait le canal. Quand l'autre équipe a rejoint les pêcheuses, les garçons ont ramassé dans l'aqueduc des gros coquillages. Les filles ont arrêté de pêcher, sont parties faire un dessin et Bastien, Morgan et Noé leur ont succédé à la pêche. Noé a attrapé un poisson-chat, puis une grosse carpe lui a cassé sa ligne au ras de l'hameçon, et Jacques a sorti la plus grosse carpe. Voyant que nous avions pris beaucoup de poissons, le

propriétaire nous a proposé de nous préparer de quoi faire une soupe de poissons pour le soir.

“...Un gros ragondin qui faisait sa toilette et qui mangeait”.

Pendant que nous partions manger le repas de midi, (des raviolis), Jacques a vidé les poissons (sauf les poissons-chats). L'après-midi les filles et Noé, avec Christophe et Julie, sont allés au “Centre du Scamandre”: deux personnes les ont accompagnés sur un circuit de découverte, pour leur faire voir des aigrettes, des hérons cendrés, des larves de libellule, des gambusi, des tout petits escargots, et, depuis un observatoire, un canard colvert suivi par un ragondin, puis un gros ragondin qui faisait sa toilette et qui mangeait. Son nid ressemble à une hutte de castors, sauf qu'il n'était pas dedans, mais dessus.

Les garçons étaient restés au camp avec Jacques pour préparer la soupe de poissons: mettre les poissons dans la cocotte-minute avec ce qu'avait préparé la femme du propriétaire (des oignons grillés, de la moutarde, des poivrons, etc.), faire chauffer le tout, aller chercher les assiettes creuses, les croûtons grillés, de quoi faire une mayonnaise, enlever les arêtes des poissons une fois cuits. En attendant le retour de l'autre équipe, ils sont retournés à la pêche, mais ça ne mordait plus, et en plus, plusieurs lignes ont été cassées. Anthony et Jacques ont pêché au lancer avec une cuiller ou un faux poisson pour essayer d'attraper un brochet, mais ils n'ont même pas eu une touche.

Le soir nous avons mangé notre soupe de poissons, avec les croûtons, et la mayonnaise que Julie avait faite dans le bol de Morgan. La plupart d'entre nous a trouvé la soupe bonne, mais les poissons avaient encore trop d'arêtes, et plusieurs n'ont pas aimé les croûtons à l'ail, qui ont quand-même été tous mangés. Par contre tout le monde a aimé les châtaignes que Julie avait apportées et que Christophe avait fait griller. Après le repas on a chanté avec la guitare et l'ampli mais l'ampli est tombé en panne. Et Jacques nous a chanté une nouvelle chanson: “Heureux qui comme Ulysse”,

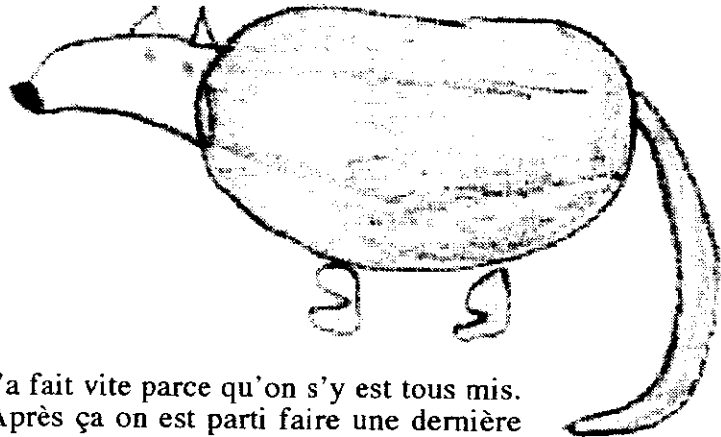
qui parle d'un cheval et de la Camargue.

La deuxième nuit, tout le monde s'est endormi rapidement. On avait monté une petite tente de plus pour Juliette et Claire.

Le lendemain matin, après le petit-déjeuner, la vaisselle et la toilette, on a fait trois équipes: Bastien, Morgan et François sont partis à l'affût avec Christophe et ont vu des aigrettes garzettes, deux hérons cendrés, un martin-pêcheur, des grenouilles, un ragondin, le propriétaire qui chassait le lapin et qui en a raté un (tant mieux), et des poules d'eau. Claire, Anaïs et Manuelle sont allées en ville avec Julie pour acheter des souvenirs. Juliette, Gina, Anthony, Florent, Aimie et Noé sont partis à pied avec Jacques et ont marché jusqu'à un canal où ils ont vu des grenouilles, et où Jacques, Florent et Anthony ont pêché au lancer. Ils ont vu d'autres pêcheurs qui ne prenaient rien eux non plus.

Au repas de midi, Jacques a fait cuire des pommes de terre dans le reste de soupe de poissons. C'était notre dernier repas au camping et on était un peu triste de partir si vite.

L'après-midi nous avons d'abord démonté les tentes et rangé tout le matériel, c'était un gros travail, mais on



Un ragondin, vu par... Gina.

l'a fait vite parce qu'on s'y est tous mis. Après ça on est parti faire une dernière promenade tous ensemble le long d'un canal, il y avait toujours autant de moustiques. On est rentré au camp pour attendre le car de Thierry André, il est arrivé juste à l'heure, on a embarqué. A travers la vitre on a regardé une dernière fois la Camargue, dit au revoir aux animaux avec un peu de chagrin (sauf aux moustiques): on aurait bien aimé rester plus longtemps.

Texte collectif réalisé par: Anaïs, Anthony, Bastien, Claire, Florent, François, Manuelle, Morgan.

"Souvent je vous ai entendu dire, comme si vous parliez dans votre sommeil, "Celui qui travaille le marbre, et qui trouve la forme de son âme dans la pierre, est plus noble que celui qui laboure le sol.

Et celui qui saisit l'arc-en-ciel et l'étend sur la toile à la ressemblance de l'homme, est plus que celui qui fait des sandales pour nos pieds."

Mais moi je dis, non pas en sommeil, mais dans le plein éveil du milieu du jour, que le vent ne parle pas plus doucement au chêne géant qu'au plus infime de tous les brins d'herbe;

Et celui-là seul est grand qui transforme la voix du vent en un chant rendu plus doux par son propre amour."

KHALIL GIBRAN

Des bogues plein les poches...

L' Association de la Vallée Longue, réunie le 2 novembre dernier à La Combe de Ferrière, prépare activement le démarrage d'un S.E.L.: **Système d'Echange Local.**

Si tout va bien, **Naissance du "SEL DES PÉLOUS" prévue pour le 15 décembre 1995.**

Le S.E.L, merveilleux outil de reconstruction du tissu social et d'entraide, offre à tous la possibilité d'échanger des savoirs, des biens et des services de proximité, sans utiliser de l'argent.

C'est une forme de solidarité directe, seulement ponctuelle et de courte durée, qui ne se substitue pas, bien sûr, au travail.

Exemple de liste offre-demande.

NOM	
ADRESSE	
TELEPHONE	
Ce que j'offre	Ce que je demande
Services	Services
Produits	Produits
Autres	Autres

Nous pouvons mieux partager et utiliser la richesses de nos expériences dans tous les domaines (artisanat, agriculture, culture, formation, bâtiment.....)

Des S.E.L. fonctionnent déjà en Angleterre, au Canada, en Australie, en Ariège, en Ardèche en Dordogne, dans l'Aude et plus proche de nous dans l'Hérault : le SEL de LA GARRIGUE, LE SEL de GANGES, celui d'Anduze.

1ère démarche : Chacun fournit 2 listes : celle des services et des biens qu'il est disposé à offrir et celle des services et des biens qu'il demande en échange.

Ensuite, Le SEL remet à chacun un carnet de chèques à souche qui servira de témoignage à chaque échange.

L'unité d'échange du **SEL DES PÉLOUS** est **LA BOGUE** : 1 bogue = 1 heure de travail. En dessous, on comptera en **PÉCOLES** : 1 bogue = 10 pécoles.

Tout le monde démarre avec 10 bogues dans sa poche.

Toutes les offres et les demandes sont regroupées dans un annuaire délivré à chacun avec les coordonnées des uns et des autres.

Les échanges peuvent commencer.

Si j' ai besoin d'un service ou d'un bien je cherche dans l'annuaire du SEL un membre pouvant me le fournir ; en échange ce membre reçoit mon chèque rempli en bogues. L'annuaire est remis à jour régulièrement tous les mois ou tous les trimestres.

Les chèques reçus sont adressés au SEL qui créditera le compte de l' "acheteur" et débitera le compte du "vendeur".

La distribution du premier annuaire du SEL des PÉLOUS se fera le 15 Décembre prochain lors d'une soirée amicale à La Combe de Ferrière.

Si vous êtes intéressés, adressez vite votre liste offre-demande **avant le 25 novembre** à : **Notchenka, Lavit 48160 Saint Martin de Boubaux**

Après cette date vous pouvez envoyer vos listes, pour la seconde édition de l'annuaire

Parlez-en autour de vous

Nadine Vilas

ACTION

L'Observatoire international des prisons

Association pour le droit à la dignité des personnes détenues.



“Les prisons, du nord au sud, regorgent d’hommes, de femmes et d’enfants, coupables ou innocents à jamais, prévenus ou condamnés pour toujours, détenus ici pour leur crimes ou délits, là pour leurs opinions ou leurs actions politiques.

Les prisons, du nord au sud, débordent de tous ceux qui, à défaut d’être coupables de tout, sont fautifs d’être pauvres, étrangers, abandonnés, malades, en rupture d’eux-mêmes ou de la société.

Les prisons sont pleines et les sociétés se croient protégées.

La détention préventive et la condamnation prononcées par sécurité, facilité, pour réparer et punir, ne sauraient ni excuser ni justifier les tortures, les mauvais traitements, les humiliations, les brimades, les sanctions, l’isolement, l’inactivité, l’arbitraire, les abus.

Simple quotidien vécu par des millions de personnes incarcérées.”

Le rapport 1995, le troisième de l'Observatoire

international des prisons, présente les conditions de détention des personnes incarcérées en 1994 dans 40 pays du monde.

Observatoire international des prisons
Secrétariat international:
16, avenue Berthelot BP 7083
69301 LYON cedex 07
Rapport 1995: 276 pages; prix: 75 F.

LIVRE

Les lieux de mémoire de la Résistance espagnole en Cévennes

Par Hervé Mauran.

“Le sait-on, en Cévennes, une communauté de républicains espagnols se consacre entièrement au souvenir vivace, passionné et parfois douloureux de la guerre d’Espagne, des camps d’internement sur les plages du Roussillon, de la Résistance en France et de la guérilla anti-franquiste.

A travers des récits dignes de la meilleure tradition cévenole, ces conteurs exaltent l’esprit de résistance qui, en donnant un sens à leur vie, leur a permis de surmonter l’épreuve du déracinement.

Certes, cette mémoire collective semble sur le point de se scinder quand les anarchistes mystiques opposent aux dévots communistes leur propre vision de l’Histoire.

Mais la commémoration intervient périodiquement pour réconcilier les survivants autour du souvenir des héros...”

Ce livre n’a pas encore été distribué dans toutes les librairies de la région, mais peut être commandé chez l’éditeur.

Editions Lacour-Ollé, 25 Bld Amiral Courbet, 30000 Nîmes. Tel: 66-21-63-57.
150 pages. 100 F.

BROCHURE

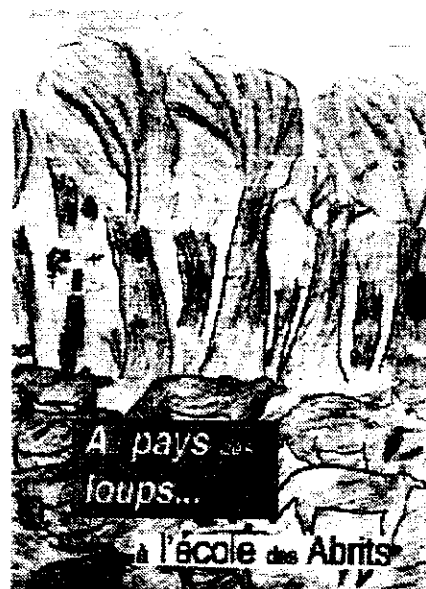
Au Pays des loups... à l'école des Abrits

Par les enfants de l'école des Abrits et Jean-Paul Berthet

Il y a deux numéros de cela, nous vous parlions de l’atelier d’écriture qui s’était déroulé à l’école des Abrits dans le cadre de l’opération “Contes et Rencontres” organisée par la Fédération Départementale des Foyers Ruraux.

A l’issue de cette action devait être éditée une petite brochure regroupant les différents travaux réalisés par les enfants.

C’est aujourd’hui chose faite.

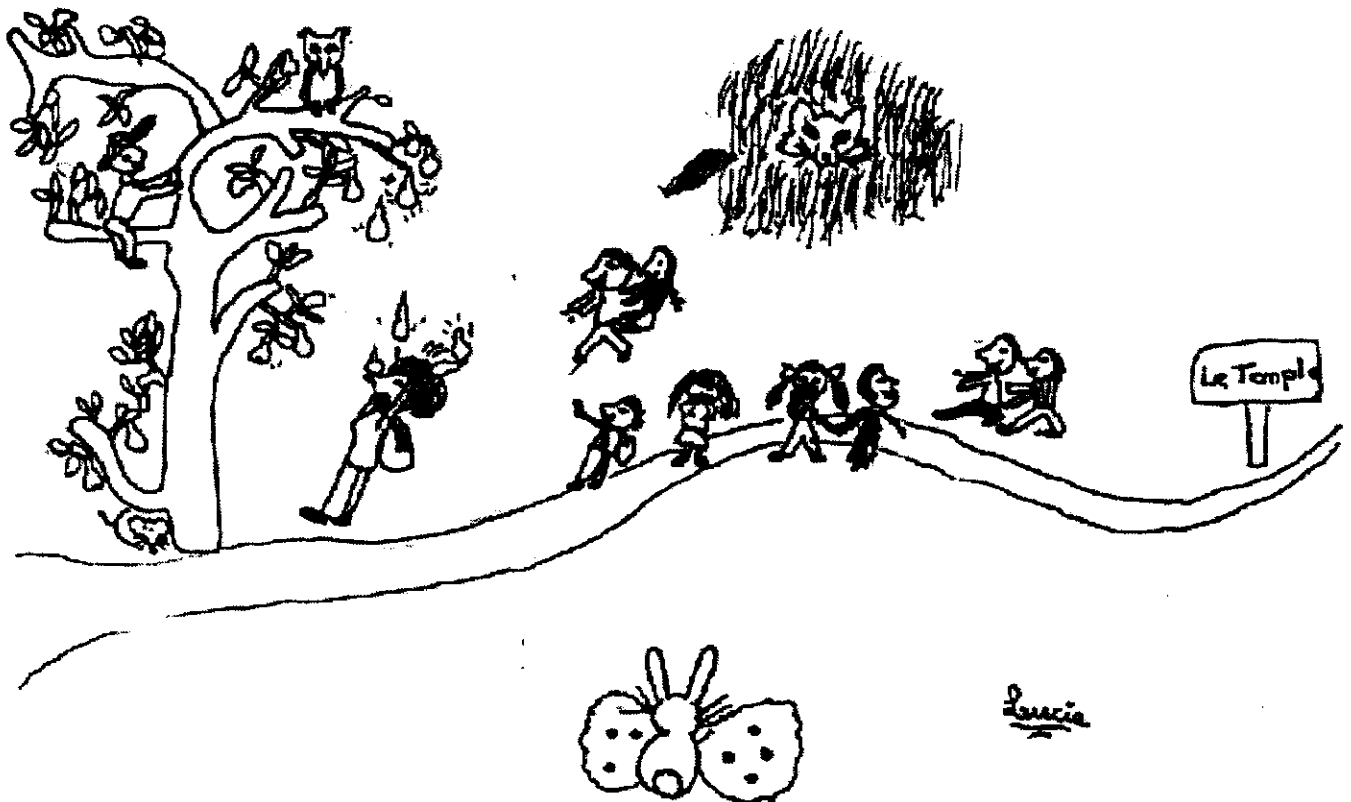


Cette brochure ne regroupe qu’une partie de la production des enfants: une très belle histoire, “Les chasses du Père Berthet” dont chaque enfant du CM a imaginé la suite après s’être remémoré le début, et un jeu: “La Battue aux Loups”, entièrement créé par les enfants.

Bien d’autres réalisations n’ont malheureusement pu être valorisées.

Fédération Départementale des Foyers Ruraux
10, Quartier des Carnes - B.P. 113 48003 MENDE
CEDEX. Tel: 66-49-23-93.
24 pages.

Des activités pour tous les âges et tous les goûts!



REGAIN: Assemblée générale du 21 Octobre 1995

RAPPORT MORAL

Les diverses activités de l'Association REGAIN ont bien fonctionné durant l'année 1994-1995.

CLSH (centre de loisirs sans hébergement)

Une trentaine d'enfants sont inscrits cette année et participent aux activités proposées par Julie, Zora et Micaël. La fréquentation la plus soutenue correspond aux mois d'hiver: janvier, février et mars.

Pour l'année 1995-1996, les animations et sorties devraient être organisées autour de deux thèmes: la découverte de la faune locale avec la participation de l'instituteur de St Fréal Christophe PARAYRE et la rencontre des artisans de la Vallée

Française.

Ping-pong

Un entraînement très régulier s'est déroulé tous les vendredi soir de 17h à 19h grâce à Mario BOCCOGNANO et Sylvain HUGON. Cette activité est reconduite pour cette année dans les mêmes conditions.

Bar-rencontre du samedi soir

Patrick GUITTARD et Jacques VENTURELLI ouvrent tous les samedi soir la salle communale de 20 à 24 heures: c'est l'occasion de discuter, partager, consommer, jouer aux cartes et depuis peu au baby-foot. Mêmes horaires pour la nouvelle année.

CINECO

Christian CLERMON et Jean-Pierre BOCCOGNANO souhaitent laisser leur place d'organisateur des séances de cinéma qui ont lieu un jeudi sur trois l'hiver.

Récupérer le film et le matériel, monter les bobines pour la projection demandent beaucoup de temps.

Etienne VIDAL et Georges PONS sont volontaires pour la relève. Georges PONS proposera de changer l'horaire de

21h à 19h30 pour faire suivre la projection d'une soirée-discussion-casse-croûte. A suivre...

Théâtre pour enfants

Pour la cinquième année consécutive, Julie, aidée par Eugénie, organise un stage de théâtre pour les jeunes entre sept et treize ans. Cette rencontre rassemble des enfants de Lozère et aussi du Gard et de l'Hérault. Pour cette année 1995-1996, l'idée d'un spectacle ouvert au public local sera étudié. La participation de Françoise PONS est évoquée.

Stage BAFA

Il permettra de préparer la deuxième partie du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur entre le 30 Octobre et le 4 Novembre 1995.

Yoga

Pour la troisième année, Séverine MOUSSIAUX propose un cours de yoga hebdomadaire à un groupe de huit fidèles. L'horaire est fixé au Lundi 10h30 et les débutants sont les bienvenus.

Fête du potiron

La première version de la fête du potiron en novembre 1994 a remporté un grand succès. La date du 2 Décembre est d'ores et déjà retenue et la possibilité d'y convier des musiciens est à l'étude.

Fête de la châtaigne

L'association Pelous de St Andéol de Clerguemort nous invite à la fête de la châtaigne au temple de St Andéol samedi 28 Octobre.

Rencontre de chorales

La Chorale de Florac fêtera ses vingt ans en 1996. Une rencontre réunissant Florac, Barre des Cévennes et Ste Croix Vallée Française pourrait avoir lieu à St Frézal le 7 Janvier. La contrepartie consisterait en un pot offert aux choristes.

Contes et Rencontres

Les contes et rencontres 1995 organisés par les Foyers Ruraux et le Parc National des Cévennes ont amené Jean-Paul BERTHET à St Frézal pour une soirée-conte et un travail durable à l'école de St Frézal. Pour l'année 1996, la date du vendredi 16 février est retenue pour recevoir la conteuse Annette Clément.

Location et entretien de la salle

Regain a reçu de la Préfecture des fiches de renseignements très fastidieuses à remplir. les remplira-t-on à chaque manifestation dans la salle ?

Une personne vient désormais nettoyer la salle après son occupation.

Nettoyer la salle avant chaque location

permettrait d'exiger qu'elle soit rendue dans le même état.

La cuisine de CEV peut être utilisée seulement pour réchauffer les plats car se posent les problèmes des normes de sécurité.

La liste du matériel de Regain est mise à

jour par Nadine, le dernier achat étant un baby-foot.

Projet cartes postales

Il s'agit d'éditer une ou plusieurs cartes qui seraient mises en vente dans les gîtes de la commune. Un groupe de travail se constitue réunissant François HIBLE, Etienne VIDAL, Jean-Claude LIEBER et Julie HUGON.

RAPPORT FINANCIER

Il est rédigé et lu par Nadine VILAS; Approuvé par l'Assemblée.

ÉLECTIONS

Au Conseil d'Administration: sont réélus Nadine VILAS et Jean-Claude LIEBER. Sont élues Laurence VIDAL, Catherine FARNALLIER et Mireille ALCAIX, trésorière de l'association Pelous.

Au Bureau:

Julie HUGON est reconduite à la présidence; Patrick GUITTARD vice président; Nadine cède la trésorerie à Laurence VIDAL; Anne LEVEL cède le secrétariat à Catherine FARNALLIER. Georges PONS est nommé vice-secrétaire et vice-trésorier.

La séance est levée à 22 heures. Une soupe aux oignons fumante et odorante mitonnée par Laurence VIDAL est servie aux participants.



Conseil Municipal du 29 Septembre 1995

Tous les membres du Conseil Municipal sont présents:

M. E. PASSEBOIS, Maire;

MM. Michel SERRES et J. IAQUINTA, adjoints;

Mme M-C VENTURA, conseillère municipale;

MM. G. ALISE, Cl. BREGUIBOUL, D. CALISTRU, P. GUITTARD, J. HUGON, J-CI LIEBER et Th. MAURIN, conseillers municipaux.

Joseph IAQUINTA est nommé secrétaire de séance.

Avant l'ouverture de cette séance, avait lieu à l'initiative de M. SERRES, une petite cérémonie en l'honneur des trois membres sortants de l'ancien Conseil, Claudine SAIX, Edmond FAGES et André CHAPELLE, auxquels le nouveau Conseil rendit hommage.

■ Secrétaire de séance:

M. le Maire invite Michel SERRES à lire le texte des dispositions légales: "le secrétaire de séance, obligatoirement désigné parmi les conseillers municipaux, est seul responsable du compte-rendu; il peut se faire assister par une personne extérieure (secrétaire de Mairie etc...)". M. le Maire, estime qu'il n'y a pas lieu de remettre en cause l'assistance, qu'il juge d'ailleurs très satisfaisante de M. Alain VENTURA.

Le compte-rendu, une fois rédigé, sera transmis à chaque conseiller.

■ Commentaires sur les comptes rendus:

- Le compte rendu du Conseil Municipal du 26 Juin 1995 est adopté à l'unanimité.

- Les comptes rendus de bureau soulèvent un problème:

M. CALISTRU, pose la

question de savoir si le "Bureau" est habilité à prendre des décisions, ou s'il émet uniquement un avis, les décisions étant du ressort du seul Conseil ? Cette interrogation est née d'une demande d'éclairage public à la Ponge formulée par M. et Mme MOURARET et rejetée par le bureau, rejet signifié comme décision aux pétitionnaires.

M. le Maire souligne que seules quelques décisions mineures (comme l'affaire citée ci-dessus) sont prises en bureau. La faible fréquence des Conseils Municipaux (4 légaux par an) amènerait un délai d'attente beaucoup trop important pour régler nombre de petits problèmes. Il insiste sur le fait qu'à chaque fois qu'une de ces "décisions mineures" a été prise en bureau, le quorum était atteint, la majorité des membres du Conseil Municipal étant présent.

M. CALISTRU souhaite que, dans ce cas, la décision soit officiellement prise afin que le Conseil Municipal ait bien conscience de ce phénomène et demande un vote à ce sujet.

Après un tour de table, les autres membres se déterminant pour maintenir la prise de certaines décisions en bureau et insistant sur la "confiance mutuelle" qui, selon eux, doit régner au sein du Conseil, il est décidé que le bureau est habilité à prendre des décisions mineures si la majorité du Conseil y est représentée.

- Le problème de mentionner les noms propres dans les comptes rendus est soulevé. Après un bref tour de table, le maintien de cette règle est adopté.

■ Comité des Écoles Mairie et Association des Parents d'Élèves:

M. le Maire pense qu'une réorganisation de ces deux associations est nécessaire.

Quelques aménagements concernant la première devraient être envisagés lors d'un prochain Conseil, pour la seconde un compte-rendu financier sera demandé avant l'attribution de la subvention.

■ Transport à la demande:

Ce service qui fonctionne depuis de nombreuses années sur notre commune va pouvoir s'institutionnaliser. Une expérience analogue sera mise en place prochainement sur tout le canton et pourrait être subventionnée à hauteur de 30%.

■ ORDRE DU JOUR:

● Bilan de la fête d'été:

P. GUITTARD communique le résultat final, très satisfaisant et il propose:

- qu'on l'envoie à tous ceux qui ont aidé à la fête d'été;

- qu'une réunion préparatoire à la fête 96 aura lieu prochainement.

La date du 10 Novembre à 20 h est retenu; J. HUGON, secrétaire du Comité se chargera des convocations et propose un casse-croûte à cette soirée.

● Dons au Comité Écoles Mairie:

900 F mariage DARDAINE - HYVERT

Mme IAQUINTA remet un chèque de 1395 F (soirée dansante 06/05)

1220F (méchoui 29/07).

Le Conseil remercie les donateurs.

● Budget Supplémentaire:

M. le Maire rappelle que le rôle du Budget supplémentaire est de réaffiner les sommes du budget primitif en fonction des besoins qui se sont définis en cours d'année.

FONCTIONNEMENT

Dépenses:

Total: 1 018 548 F (BP)+
40 418 F (BS).

Carburants (+6500 F de factures 94). M. PASSEBOIS précise qu'une cuve ne peut-être installée dans le garage communal. P. GUITTARD propose qu'on l'installe à l'extérieur; J. IAQUINTA se renseignera si cela en vaut la peine; Fournitures de bureau (+ 3000 F remboursés par l'ASA); Personnel + charges (+ 12000 F promotions); Entretien voies et réseaux (+10000 F reprises goudron CD 29 pour un coût total de 53000 F et Abrits).

À propos des travaux de voirie réalisés sur la route Vimbouches -le Masmin, Jean-Claude LIEBER signale que l'entreprise chargée de l'élargissement de cette voie à obstrué un sentier pédestre avec les déblais. Il se manifestera s'il y a problème.

Analyse des eaux par DDASS (+5600 F); Avance au Comité École Mairie pour voyage Québec (+ 6500 F); Frais de PTT (+1000 F); Indemnités Maire et adjoints (+3000 F); Excédent de Fonctionnement capitalisé (+ 12199 F).

Recettes:

Total: 1 018 548 F (BP)
+ 40 418 F (BS).

Participation Comité École Mairie (+ 16500 F remboursement voyage Québec); Participation ASA-DFCI (+ 15000 F secrétariat A. VENTURA); Dotation solidarité rurale 1ère fraction (+ 9484 F).

INVESTISSEMENT

Dépenses:

Le problème de la réfection du toit de la Mairie et du mur de soutènement du chemin la

surplombant est évoqué. Il est décidé, à l'unanimité de réaliser ces travaux dans les plus brefs délais. Une somme de 40 000 F est consacrée à cette opération. Plusieurs entreprises seront contactées pour réaliser des devis estimatifs. Cette mission est confiée à Michel SERRES.

L'Ayrolle (- 191820 F travaux non réalisés); Dégâts des eaux (+ 61809 F travaux aux Abrits et au Bois de Pantel; ces travaux seraient subventionnés à 35% environ); Parts sociales SELO (+ 200F).

Recettes:

DGE 2ème part (+ 152388 F).

M. le Maire rappelle que nous avons le choix entre opter pour la DGE* 1ère part (*Dotation Globale d'Équipement) qui représente 3% du coût des travaux réalisés chaque année, revenu sûr mais faible pour nos petites communes, et la DGE 2ème part qui nécessite de solides dossiers, n'est pas automatiquement perçue chaque année, mais qui, dans l'ensemble est d'un rapport plus intéressant. L'ensemble du Conseil opte pour cette seconde solution.

Le budget supplémentaire est voté à l'unanimité et cosigné par les membres du Conseil Municipal.

● L'Ayrolle:

M. le Maire trace un bref historique de ce projet qui tarde à se réaliser.

. Concours d'architecture en 1994.

. Prévisions: Constructions réalisées en 1995.

. Juin 95: Permis de construire de 2 maisons; appel d'offre infructueux.

. Courant Juillet: un nouvel appel d'offre serait fructueux (non officialisé).

. Septembre 95: l'entreprise qui a soumissionné pour la maçonnerie dépose le bilan.

Tout cela est

particulièrement décevant pour le Conseil Municipal mais aussi pour les administrés qui ne comprennent pas les lenteurs dans l'exécution de ce projet.

M. le Maire fait ensuite le point sur les démarches effectuées depuis quelque temps:

- Pour ce qui est des HLM:

. Une lettre expédiée par la Mairie début Septembre et demandant des explications à cet organisme est restée sans réponse.

. Une rencontre de M. PASSEBOIS avec M. NOYER, Directeur des HLM locaux a débouché sur la proposition de M. NOYER de venir exposer les difficultés rencontrées aux membres du Conseil Municipal le Mercredi 11 Octobre à 9h30 ou 14h30 en mairie.

- En ce qui concerne l'architecte:

. M. le Maire fait part d'un courrier adressé au Conseil de l'Ordre des Architectes à Montpellier. Un premier contact téléphonique avec cet organisme semblait faire ressortir qu'il n'y avait pas de difficulté majeure à changer de maître d'ouvrage et de maître d'œuvre, en indemnisant toutefois ces derniers pour le travail effectué, le choix du nouvel architecte restant libre.

La réponse écrite module quelque peu ces propos: Si la possibilité de remercier le maître d'ouvrage reste acquise, celle de changer librement d'architecte devient moins évidente, car il faudrait dans ce cas relancer une nouvelle consultation, démarche beaucoup plus coûteuse.

L'Ordre des Architectes nous conseille donc plutôt de nous séparer du maître d'ouvrage et de conserver le maître d'œuvre.

. Mme BESSIN s'est informée ce matin auprès de M. le Maire, de l'avancement du programme.

- Contrôle des travaux:

Nous avons la possibilité de faire appel ●●●

●●● à la DDE pour le contrôle des travaux (mission actuellement confiée aux HLM). Coût du contrat: 1,3% du montant des travaux.

Ces différents éléments portés à la connaissance de tous, un tour de table est proposé afin d'adopter une position commune sur cette affaire.

J.-Cl. LIEBER s'interroge sur les possibilités de financement en dehors des HLM.

Pour J. IAQUINTA deux théories s'offrent à nous: construire des maisons pour faire venir une population à statut précaire, ou construire un outil de travail (une maison de retraite, par exemple) qui pourrait fournir des emplois à des gens que nous logerons par la suite en construisant des habitations.

Il faudrait réfléchir à des mesures incitatives pour que des particuliers louent leur maison.

E. PASSEBOIS n'entend pas revenir sur le choix des 5 maisons. Il s'agit, selon lui de revoir uniquement les conditions de réalisation.

M.-C. VENTURA pense que si l'entrevue avec M. NOYER s'avère positive, il est préférable de réaliser les deux maisons avec les HLM afin d'édifier au plus vite ces constructions. Dans le même temps il faudrait rechercher des financements pour réaliser les trois autres par nos propres moyens. Il faut, selon elle, en tout état de cause, conserver l'architecte en lui adjoignant, si nécessaire, un contrôleur de travaux.

J. HUGON rejoint le point de vue de Mme VENTURA. Il souligne avec force que ces constructions sont notre seule chance de conserver ouvertes les deux classes de notre école. Une classe unique signifierait, selon lui, la mort de notre école à plus ou moins long terme.

Ces quelques points de

vue exposés, l'ensemble des membres se déterminent pour accepter la proposition de M. NOYER de venir rencontrer le Conseil Municipal le 11 Octobre. Cette entrevue aura lieu à 14h30 en Mairie.

J. IAQUINTA propose, en fonction de l'entrevue, d'envisager la recherche de financement pour démarrer la 3ème maison. Il faudrait pour cela que le permis de construire de cette dernière soit déposé.

E. PASSEBOIS pense que, dans ce cas, il faudrait garder l'attache de Mme BESSIN pour les plans et signer un contrat directement avec elle.

L'ensemble du Conseil Municipal tombe d'accord sur le fait qu'il faut mener les deux opérations de front (construction des 2 maisons; recherche de financement pour les trois autres).

Suite à l'entrevue avec M. NOYER, le Conseil Municipal sera rapidement convoqué pour prendre une décision définitive.

● Voies et réseaux:

J. IAQUINTA, responsable de ce secteur, fait le point.

-Routes

Goudronnage: l'entreprise devrait terminer le travail le 06 Octobre.

Assainissement des Abris: le travail est réalisé. Le mur de soutènement, au niveau des maisons SERRES aurait dû être réparé lors des travaux; il le sera par les employés communaux.

Leyris: La source de Mme SOUSTELLE est inaccessible du fait d'un torrent de boue provenant d'une traversée de ruisseau mal conçue, par une route forestière privée. Cette affaire relevant du domaine privé, il est décidé de faire ressortir la responsabilité du propriétaire de la route. J. IAQUINTA est chargé d'entrer en contact avec lui. Il n'est pour l'heure, pas envisagé d'intervention des employés communaux, la maison

SOUSTELLE étant desservie en eau par l'adduction reliée au bassin DFCI.

J. IAQUINTA relève le mauvais état de la route de Leyris (revêtement, caniveaux). Cette voie sera remise au programme du goudronnage 1996.

- Eau

Pénens: Mardi 3 Octobre à 15h, un responsable de la DDA viendra sur les lieux du renforcement de Pénens pour étudier et proposer des solutions d'automatisation du pompage et de rationalisation de cette adduction.

Relevé des compteurs d'eau: Edmond Fages qui effectuait cette mission depuis des années a souhaité interrompre ce service. Trois solutions sont envisageables:

- Par correspondance: l'abonné note lui-même sa consommation sur une carte et la retourne à la Mairie.

- Chaque conseiller fait le relevé de son quartier.

- Les employés communaux sont chargés de ce travail.

C'est la troisième solution qui est retenue à l'unanimité. Les employés seront en outre chargés de vérifier le bon fonctionnement des compteurs et d'effectuer les remplacements nécessaires. Une carte sera déposée chez les abonnés absents, à charge pour eux d'effectuer le relevé et de le communiquer à la Mairie.

. Prix de l'eau:

Il est porté à la connaissance des administrés que le tarif de l'eau sera modifié en 1996, après que le prochain relevé soit effectué.

La loi nous oblige en effet à équilibrer notre budget eau par nos seules recettes, sans subventionnement possible. Le prix de l'eau sera fixé au M3 consommé. A ce prix il convient d'ajouter les 4 taxes suivantes:

TVA (5,5%); Taxe Agence de bassin (0,125 F/M3); Taxe de salubrité (1,80 F/M3); Taxe d'entretien des captages (0,26 F/M3). Il faut en outre prévoir l'amortissement du réseau.

Un système comportant un prix fixe de raccordement au réseau et un prix au M3 par tranches de consommation est à l'étude. Le choix de ces tarifs fera l'objet d'une délibération lors du prochain Conseil.

■ **Questions diverses:**

● Prochain bureau Lundi 6 Novembre à 20h30.

● Aménagement du Temple:
Venue de M. PIC, architecte du PNC, le Mercredi 4 Octobre à 10h 30 pour étude et réalisation du dossier.

● Enfouissement des lignes EDF et PTT de la Cure à la Ponge:

Un premier chiffrage porterait le coût de cette opération à 100 000 F sous réserve de l'avis des TÉLÉCOM et du

Syndicat d'Electification.

● Clède de l'Ayrolle:

En échange du bois d'élagage provenant de ce terrain, Jacques HUGON s'était proposé d'effectuer la réparation (et non la réfection) du toit de cet édifice. Il semble, selon lui urgent de procéder à cette réparation, l'état de ce toit ne cessant de se dégrader. Le travail en toiture étant différent selon l'affectation de ce bâtiment, il souhaite connaître l'avis du Conseil à ce sujet.

Après un bref tour de table, il est décidé à l'unanimité la mise hors d'eau du bâtiment sans tenir compte de son éventuelle affectation. La consolidation de quelques pierres du mur semble également nécessaire. J. HUGON pourra en outre bénéficier du concours des employés communaux (transport et fourniture de sable etc...).

● Responsable des affaires scolaires:

J. IAQUINTA, préoccupé par

le devenir de l'école des Abrits, souhaite qu'un responsable des affaires scolaires soit désigné parmi les membres du Conseil et regrette que la possibilité de scolariser des enfants de St Andéol n'ait pas été exploitée "à fond" dès Juin 95. Il serait, selon lui, peut-être plus intéressant que le responsable désigné par le conseil soit extérieur à l'école. M. PASSEBOIS considérant que 4 conseillers sont déjà impliqués dans l'école ne voit pas l'intérêt d'en nommer un cinquième. Toutefois deux candidats se présentent à ce poste: Jacques HUGON (Directeur) et Claude BREGUIBOUL (vice-Président des Parents d'élèves). À l'issue du scrutin à bulletin secret, Jacques HUGON (6 voix) est élu responsable des affaires scolaires, Claude BREGUIBOUL obtenant 4 voix, un bulletin étant resté blanc.

La séance est levée à 1h du matin. ■

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 06 Novembre 1995

Sont présents:

M. E. PASSEBOIS,
Maire;

MM. Michel SERRES et
J. IAQUINTA, adjoints;

Mme M-C VENTURA,
conseillère municipale;

MM. G. ALISE, Cl.
BREGUIBOUL, D. CALISTRI,
J. HUGON et J-CI LIEBER
conseillers municipaux.

Se sont excusés:

M. Th. MAURIN et M.
P. GUITTARD qui donnent
respectivement procuration à J.
IAQUINTA et Cl.
BREGUIBOUL.

M. J-CI. LIEBER est
nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu du
Conseil du 29 Sept. est adopté à
l'unanimité.

ORDRE DU JOUR:

1/ SITUATION DES
ASSOCIATIONS

a) COMITÉ ÉCOLES
MAIRIE.

M. le Maire fait part aux
conseillers du contenu d'une
lettre adressée par le Trésorier
Payeur Général. Ce dernier
souhaite voir clôturer le compte
du "Comité Écoles Mairie", et les
fonds transférés sur le compte
"Caisse des Écoles", annexé au
budget communal.

Les statuts du "Comité
Écoles Mairie" datent en effet de
1927 et relèvent de l'Art. 17 de la
loi du 28 Mars 1882. Cette forme
d'association créée lors de la
mise en place de l'école gratuite
laïque obligatoire pour fournir
des fonds aux écoles, n'a

aujourd'hui plus lieu d'exister,
l'école ne fonctionnant plus sur
des dons, mais sur des fonds
municipaux.

M. le Maire regrette
d'avoir reconduit les statuts de
cette association en 1977 en
élisant un bureau au sein du
Conseil Municipal, ce qui
pourrait relever de la "gestion de
fait" (établissement public géré
par la Mairie), au lieu de les
modifier et de les faire évoluer
vers ceux d'une association loi
1901.

Quoiqu'il en soit, la
municipalité accédera à la
demande de M. le Trésorier
Payeur Général dès que les
dernières subventions attendues
pour le voyage au Québec seront
encaissées.

●●●

●●● M. le Maire pense toutefois qu'il est indispensable de créer une nouvelle association (loi de 1901, cette fois) pour permettre de poursuivre le service de transport des personnes isolées, en attendant que le système se mette officiellement en place au niveau du Canton. Une association est, en outre, beaucoup plus souple que la "Caisse des Écoles" pour gérer la fête d'été, et régler certaines petites dépenses.

J. IAQUINTA abonde dans ce sens, considérant qu'une fête organisée par une association mobilisera davantage de bonnes volontés qu'une fête émanant du seul Conseil Municipal.

M-CI. VENTURA, D. CALISTRI et J-CI. LIEBER sont beaucoup plus réservés. Il faut, selon eux, s'assurer que le Conseil Municipal garde le contrôle de cette association, et se posent même la question du bien fondé d'une telle structure parallèle. Ne peut-on pas gérer nos actions au moyen du seul budget communal par le biais du CCAS et de la Caisse des Écoles ? Cela aurait au moins le mérite de la clarté, car, disent-ils, il n'y a jamais eu jusqu'ici, de publication de l'affectation des fonds collectés lors de la fête d'été.

E. PASSEBOIS et J. HUGON soutiennent qu'il est parfaitement possible de prévoir dans les statuts une représentation majoritaire du Conseil Municipal (cf ADDMD).

J. IAQUINTA suggère que cette association détermine un pourcentage du bénéfice de la fête qui serait alloué respectivement au CCAS et à la Caisse des Écoles, une troisième partie restant à la disponibilité des organisateurs pour d'autres actions. J-CI LIEBER réplique que ces précisions ne peuvent être inscrites dans les statuts. Elles feront l'objet de débats en assemblée générale.

Une majorité du Conseil

semble finalement opter pour une association où le Conseil garderait le contrôle (représentation majoritaire) et dont le but serait de "gérer et d'organiser les animations municipales". Le titre pourrait comporter les mots "Fête" et "École".

M. le Maire clôt momentanément cette discussion et propose de la poursuivre lors de la réunion de préparation de la fête qui se tiendra le Vendredi 10 Novembre à 20h.

b) ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (cantine scolaire).

M. le Maire poursuit la lecture de la note du Trésorier Payeur Général. Celui-ci souhaite voir rapidement régulariser la situation des cantinières actuellement indemnisées par l'APE.

M. PASSEBOIS souligne que, bien que ce problème concerne l'Association des Parents d'Élèves, c'est du devoir de la municipalité de s'y intéresser, car le devenir de l'école est, selon lui, étroitement lié à celui de la cantine.

Il pose la question de savoir si tous les conseillers sont d'accord sur le fait qu'il faut maintenir l'école. La réponse est un "oui" unanime.

Se basant sur le compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association des Parents d'Élèves, réunie le 30 Octobre, où les parents s'étaient déterminés par vote à bulletin secret et à la majorité absolue (6 contre 3) pour que la dite Association se charge de salarier les deux cantinières, il propose au Conseil d'en débattre afin d'éventuellement accorder une subvention supplémentaire à l'APE pour couvrir les frais occasionnés par cette nouvelle situation.

Il donne au préalable la parole à Mme Ch. GUITTARD, Présidente de l'APE, présente dans la salle. Celle-ci déclare que certains parents reviennent sur le

vote de l'A.G. Pour étayer ses dires, elle lit une lettre datée du 5 Novembre et signée par 8 parents sur 10, informant le Conseil Municipal "qu'ils reviennent sur leur décision, considérant que la responsabilité est trop lourde pour l'Association". En outre, selon Mme GUITTARD, ces parents craignent de nouvelles difficultés, le local ne répondant pas, selon eux, aux normes sanitaires en vigueur.

Suite à ce coup de théâtre, naît une discussion animée sur la versatilité de l'Association des parents d'élèves. Suit un autre débat sur la possibilité qu'a un directeur de refuser les locaux scolaires pour une réunion de parents d'élèves, et sur la présence de M. Jacques HUGON, conseiller responsable des affaires scolaires, à cette réunion qui a dû se tenir en Mairie. C'est M. le Maire qui a désigné M. HUGON afin que la Mairie, étroitement concernée par ce problème, dispose d'un observateur.

J-CI. LIEBER se dit profondément attristé par la tournure que prennent les événements. Il rappelle les efforts qu'il a fallu déployer pour d'abord maintenir cette école puis créer la classe maternelle. Il pense que si les différents partenaires le voulaient, tout cela pourrait facilement s'arranger.

Ce débat quelque peu apaisé, et la Présidente de l'APE ayant clairement montré la détermination de certains parents à ne plus voir la cantine prise en charge par l'Association, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le devenir de ce service. Ou bien il est pris en charge par la Mairie, ou bien il n'existe plus. Le Conseil, considérant que ce service est indispensable au bon fonctionnement de l'école vote à l'unanimité que la Mairie prendra en charge la cantine.

Reste la mise en application de cette décision.

Conserve-t-on le même système (2 employées en alternance), ou en imagine-t-on un autre ?

Le problème des normes sanitaires est à nouveau soulevé.

Joseph IAQUINTA propose une autre solution, qui, selon lui serait beaucoup plus économique et résoudrait les problèmes de mise aux normes de la cantine. Il lit à l'assemblée un texte présentant son argumentation, et à sa demande, nous le publions dans son intégralité:

" *Considérant que:*

1) *D'un point de vue éthique il est inconcevable qu'une commune comme la nôtre se décharge (même si elle verse une grosse subvention) d'une telle responsabilité sur une association, et responsabilité il ya:*

- *La logistique: gestion du personnel, bulletins de salaire, élaboration des menus.*

- *Les normes sanitaires: mise en conformité des locaux. qualification du personnel. équilibre diététique des menus.*

... et plus important encore, stockage des denrées, chaîne du froid; imaginez un enfant qui s'intoxique, une salmonélose... qui va payer ? Une visite des Services Vétérinaires...!

2) *Que le Directeur de l'école a lui-même jugé non indispensable la présence de l'aide maternelle dès 9 heures du matin (il y a un tout petit - 3 ans et demi ?).*

3) *Que le contrat de Mme HUGON est un contrat à durée indéterminée pour une durée de 4 h 1/2 (3 h effectuées payées 4 h 1/2 au SMIC) qu'elle a elle-même préféré à une titularisation sur une échelle indiciaire correspondante.*

4) *Que les effectifs de St Fréal sont de 13 élèves.*

Je propose après consultation de plusieurs parents, de M. SERRES et des nouveaux conseillers...

Que:

Mme HUGON prenne son service à 10 h:

- 10h - 11h: Aide maternelle, fonction actuelle.

- à 11h elle part au Collet de Dèze.

- à 11h 30 elle charge les repas.

- à 12h elle rejoint les Abrits, distribue les repas, assure la surveillance pendant le repas, puis range la vaisselle dans le lave-vaisselle (le met en marche !); ménage et surveillance jusqu'à 13h 30.

Si elle le souhaite, elle prend le repas avec les enfants au même tarif facturé par le CEG pour le personnel.

Ce qui fait une utilisation de 3h 1/2.

Elle perçoit 4h 1/2 au SMIC, l'heure en plus servant à compenser le déplacement en voiture.

Économie: 12 000 F pour la commune (subvention APE).

Solution applicable 15 jours après confirmation au CEG.

- Si notre effectif augmente en 96, on réaménagera l'utilisation de Mme HUGON et pourquoi pas mise aux normes de la cantine.

- Si notre effectif diminue nos frais restent les mêmes".

Suite à ses propos, M. IAQUINTA présente un modèle de "norvégienne", cantine isotherme, nécessaire pour le transport des repas (coût: environ 5 000 F à la charge de la commune).

Mme VIDAL, présente dans la salle, demande la parole et estime cette cantine isotherme inadaptée au transport de la totalité des repas.

Cl. BREGUIBOUL revient sur les problèmes des normes sanitaires. Il s'inquiète des risques de salmonélose ou d'intoxication alimentaire encourus par les enfants et de la responsabilité des parents et cantinières dans ce cas. Il pense en outre, qu'il serait souhaitable de chiffrer la mise aux normes de

la cantine pour pouvoir éventuellement envisager ces travaux.

J. HUGON considère qu'il n'y a pas lieu de faire l'amalgame entre déclarer des salaires et mettre aux normes la cantine. Ce sont deux problèmes bien distincts.

M-Cl. VENTURA s'élève contre la proposition de M. IAQUINTA, totalement opposée, selon elle, à l'esprit dans lequel fonctionne la cantine depuis sa création, il y a de nombreuses années. Elle s'insurge en outre, contre le fait que M. IAQUINTA propose d'une part de supprimer deux petits emplois et d'autre part de diminuer le salaire de Mme HUGON en envisageant de la rémunérer 4h30 au SMIC, les frais de déplacements au Collet de Dèze étant à sa charge.

J-Cl. LIEBER, considère lui aussi que ce système de paniers-repas n'est pas adapté à la politique menée jusqu'ici pour l'école des Abrits et pour la commune en général. Si jusqu'à ce jour c'est l'APE qui se chargeait de la cantine, c'est que nous avons l'idée selon laquelle la Mairie n'avait pas forcément à s'occuper de toutes les activités communales. Nous avons à su prendre tous les risques, pour réaliser ce qui nous semblait utile à l'épanouissement des enfants et des administrés. Nous avons toujours choisi de privilégier la qualité des repas ainsi que la création ou le maintien d'emploi ou de "petits boulots" pour fixer les gens, plutôt que de se jeter dans les solutions de facilité. Si l'on avait fonctionné dans l'esprit de la proposition qui vient d'être faite, il ne se serait, selon lui, rien réalisé sur cette commune.

E. PASSEBOIS, quant à lui, pense que ce système de transport de repas rendra la cantine totalement déshumanisée. Il lui préfère de loin l'emploi de deux salariées.



●●● D. CALISTRI, favorable à la proposition de J. IAQUINTA, souhaite que l'on passe rapidement au vote.

J-CI. LIEBER estime que le vote doit être repoussé à une date ultérieure après une étude plus approfondie du problème et un complément de réflexion.

Cette proposition de report du vote est rejetée avec énergie par MM. SÈRRES et IAQUINTA qui exigent qu'une décision soit prise immédiatement.

Le vote à bulletin secret consiste à choisir entre ces deux solutions:

1/ Statu quo (emploi de cantinières salariées par la municipalité et fabrication des repas à la cantine des Abrits).

2/ Collet (système de M. IAQUINTA).

A l'issue du scrutin, la solution du Collet est adoptée par 7 voix contre 4.

Le Maire et le délégué aux affaires scolaires sont chargés de la mise en place de ce nouveau système.

Il sera proposé à Mme HUGON un remaniement de ses horaires pour pouvoir assumer ce service. Si cette dernière n'accepte pas cette proposition il faudra embaucher une personne supplémentaire pour remplir cette tâche.

2/ L'AYROLLE

M. le Maire signale que depuis quelque jours nous avons reçu de la Préfecture l'arrêté attributif de la subvention locative aidée pour les deux premières maisons de l'Ayrolle (2 T4). Selon l'architecte, Mme M-C. BESSIN, les travaux pourraient débuter avant la fin de l'année.

Il fournit ensuite quelques éléments afin de permettre aux conseillers de se déterminer sur la question de

savoir si les trois autres maisons doivent être également confiées aux HLM ou si la commune décide de les prendre en charge sans intervention de cet organisme.

L'état actuel de nos emprunts se situe à 27% de notre masse budgétaire. Il est possible sans prendre de risques d'aller jusqu'à 40%. Nous pouvons également compter sur un PLA à 6,25% sur 25 ans. On peut également escompter obtenir quelques subventions du Département, de la Région...

L'architecte est tout à fait disposée à travailler avec nous.

Les loyers seront identiques que les maisons soient prises en charge par la commune ou par les HLM.

Il est finalement décidé de chiffrer plus précisément cette solution. Il serait notamment utile de demander au Préfet si l'on peut inscrire cette opération au budget 96. Si cette solution est retenue, il serait nécessaire de déposer rapidement le permis de construire.

Attribution des logements:

La candidature des deux familles (Mme et M. Robert FORT et Mme et M. Jacques VENTURELLI) est retenue pour l'attribution de ces deux premiers logements. L'arrivée de la famille FORT augmentera l'effectif de l'école de deux enfants.

Pose de la première pierre

Afin de marquer symboliquement le début du chantier, M. IAQUINTA propose une petite cérémonie de "pose de la première pierre" accompagnée d'un pot, à laquelle seraient conviés les différents partenaires. Cette manifestation pourrait être suivie d'une réunion de travail.

3/ QUESTIONS DIVERSES:

● Le prochain bureau se réunira le lundi 4 Décembre à 20 h 30.

● La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 15 Décembre à 20 h 30.

● La cérémonie du 11 Novembre se déroulera à 11h devant le monument aux morts.

● M. SOULIER, propriétaire de la gare de Saint Fréal, se propose d'acquérir une parcelle de terrain jouxtant sa propriété et appartenant à la commune. cette proposition est-elle compatible avec le projet de réhabilitation de la voie du CFD? Les conseillers sont invités à réfléchir au problème afin de prendre une décision lors du prochain conseil. Les différents éléments (n° de la parcelle et superficie) leur seront communiqués.

● Le déneigement sera confié, comme les années précédentes, à l'entreprise ROUVIÈRE.

● Le prix de l'eau sera fixé au prochain conseil. Les différentes taxes n'entreront en application qu'en 1997. D'autre part, afin de réaliser son étude sur l'adduction de Pénens, la DDA souhaite connaître la consommation d'eau annuelle des hameaux de Pénens-haut et Pénens-bas. Elle sera déterminée en se référant aux relevés qui viennent d'être effectués.

● M. le Maire signale que la commune vient de récupérer quelques outils agricoles anciens. Ils sont momentanément en dépôt au Temple mais il faudrait leur trouver un endroit mieux adapté. Jacques HUGON suggère de contacter Mme CLÉMENT, qui pourrait éventuellement abriter ce matériel au Viala.

D'autres proposent la clède de l'Ayrolles comme petit musée de la châtaigne.

● Un conseiller doit être désigné comme suppléant au Syndicat d'Électrification (titulaire J. HUGON). Mme M-CI VENTURA est nommé à ce poste.

● Goudronnage de

Vimbouches: J-CI LIEBER signale que de faibles "coupadous" ont été réalisés à l'entrée du hameau. Ils sont, selon lui, insuffisants pour drainer les eaux de ruissellement. D'autre part, selon Mme IAQUINTA présente dans l'assemblée, certains murets auraient été endommagés par les camions de l'entreprise de goudronnage. Il faudra émettre des réserves lors de la réception des travaux.

● Enfouissement des réseaux EDF et PTT à la Ponge: J. IAQUINTA résume son entrevue avec M. VIGOUROUX (SDEE). Il est possible de faire un projet en plusieurs tranches, mais il faut pour cela le prévoir afin d'éviter des travaux de démolition superflus. Le coût total de l'enfouissement des lignes de la Cure à la Ponge avec distribution des maisons, serait

de l'ordre de 200 000 F à la charge de la commune. Le goudronnage du CD 29 étant prévu pour dans 3 ans il serait judicieux d'enfourer les gaines juste avant cette opération.

L'enfouissement du réseau de Vimbouches (175 000 F à la charge de la commune) ayant été laissé en suspens, la majorité du Conseil considère qu'on ne peut actuellement prendre en compte un tel aménagement.

Il n'est donc demandé au SDEE qu'une étude succincte pour cet éventuelle opération.

● Effectif à l'école des Abrits en 96/97: J. HUGON fait part aux conseillers de ses démarches pour envisager la scolarisation de certains enfants de Saint Andéol à l'école de Saint Frézal. Nous pourrions à terme "récupérer" 4 élèves actuellement scolarisés au Collet, sans faire de tort à cet établissement.

Un problème subsiste: celui du ramassage scolaire qui, en principe ne peut se faire vers deux établissements différents pour les ressortissants d'une même commune.

Afin d'informer au mieux les parents concernés, il propose de les convier à une journée porte ouverte à l'école des Abrits.

Il lui faut pour cela l'accord du Conseil Municipal.

Le Conseil, à l'unanimité approuve le principe consistant à tenter d'amener certains parents de St Andéol à scolariser leurs enfants à St Frézal.

● Réparation de la toiture de la Mairie: Les entreprises contactées par M. SERRES n'ont, à ce jour, pas présenté leur devis.

La séance est levée à 1 h du matin. ■

en coup de vent

Collecte des ordures ménagères

Ce service ne fonctionne pas si mal et nous devons un grand merci à nos collègues du SIVOM de la Vallée-Longue qui ont accepté de nous recevoir, depuis plusieurs années déjà comme membres associés.

Par ailleurs, chacun, dans la commune accepte de payer une redevance (droit fixe différent de la taxe payée en fonction des revenus fonciers) et ne rechigne pas aux contraintes d'un enlèvement des ordures qui oblige la plupart

d'entre nous à effectuer un transport assez long jusqu'aux containers placés sur les principaux axes routiers.

Certes un système de ramassage au plus près des maisons d'habitation serait plus aisé mais songeons-y, il faudrait, à St Frézal, compte-tenu de la dispersion des maisons, installer un container à une centaine de mètres de chaque usager, comme la loi l'exige, il faudrait que le camion collecteur parcoure quasiment les 40 km de voies communales. Quel serait le coût d'une pareille opération? Aucun d'entre-nous ne pourrait supporter une telle charge financière. Efforçons-nous cependant de faire mieux encore avec le désir surtout

de contenir cette dépense. Des containers à verre ont été installés dans la région. Il y en a un pour nous à la Ponge, mais aussi en direction de St Privat ou du Collet. Déposons-y nos verres; ne les mélangeons pas avec les autres déchets. Utilisons maintenant tous les containers métalliques pour les déchets courants; compostons tous les végétaux, brûlons les papiers ou cagettes chaque fois que nous avons les moyens d'effectuer ces opérations; compactons les cartons pour qu'ils occupent le moins de place possible... De la bonne volonté de chacun dépend la qualité du service pour tous.

Je vous en remercie.

Etienne PASSEBOIS

Décès

Notre amie Paulette Fort n'est plus. Quatre longues années de maladie et de souffrances courageusement supportées, l'ont ravie à notre affection. Affable, accueillante, bonne et généreuse, sa maison était depuis toujours ouverte à sa parenté, ses amis, dont nous étions, ainsi qu'à ses nombreuses relations.

Aussi, c'est une nombreuse assistance attristée et recueillie qui l'accompagnait ce lundi 2 octobre jusqu'au petit cimetière familial, blotti sous les grands châtaigniers séculaires, non loin de la maison de famille.

Elle reposera auprès de Gabriel, son époux regretté, décédé le 12 mai 92, dans ce cadre enchanteur de prairie verdoyante, d'arbres fruitiers, de fleurs toujours renouvelées.

Car elle aimait les fleurs; les voir s'épanouir en fraîches corolles sur ses fenêtres, dans sa maison de Vialas, était pour elle un plaisir et un devoir.

Son souvenir restera vivace autant à St Frézal qu'à Vialas. À Conches, qui l'avait vue dès sa petite enfance et vivre jusqu'à l'âge de la retraite, elle revenait souvent retrouver ses racines profondes dans la maison de son enfance.

Dans les anciennes bâtisses rénovées et embellies par ses trois enfants, elle ne cachait pas sa satisfaction de constater que Conches ne serait ni abandonné, ni vendu, après son départ définitif.

À l'heure de la retraite et de la maladie de Gabriel, ils avaient choisi Vialas pour finir leur vie auprès de Nadine et sa famille, qui ont su entourer leurs parents de soins attentifs, constants, dévoués et affectueux.

Le pasteur, Jérôme Sabatier, de Vialas - Génolhac,

assurait le service religieux où l'amitié et l'émotion étaient présentes. La personnalité attachante de Paulette, ne pouvait laisser personne indifférent.

Chère amie Paulette, tu aimais les fleurs, Tes parents, tes amis et connaissances le savaient et ont royalement fleuri ta tombe de riches gerbes, d'humbles bouquets, ainsi que de lourdes plaques gravées qui défieront le temps et les hivers.

Tu fais partie, mon amie chère de ceux que l'on oublie pas.

Mariage

Ce mardi 9 septembre par un clair et chaud début d'après-midi a été célébré, en notre Mairie du Géripon, le mariage de M. Stéphane Hyvert, chef de produits et de Mlle Sophie Dardaine, chef en publicité.

Les jeunes époux ont leur activité professionnelle dans la région parisienne, mais Sophie vient régulièrement à Cessenades où ses parents ont un pied à terre depuis de nombreuses années.

Magnifique et émouvante cérémonie familiale pleine de charme, de couleur, de vivante et dynamique jeunesse.

À l'issue de la cérémonie, le maire y est allé de son petit couplet, pour dire sa reconnaissance à Sophie, Stéphane et leurs parents d'avoir choisi notre commune pour marquer une si importante journée.

Une collecte parmi les participants a apporté à notre Comité des écoles, un très appréciable cadeau. Que tous soient vivement remerciés.

À ce nouveau couple qui affronte l'avenir, nos vœux les plus cordiaux de bonheur et de prospérité.

Baptême civil

Le maire, en ce samedi ensoleillé du 26 août, a présidé une cérémonie peu courante dans nos communes. En effet, à 11 heures, les Parents Catherine et Jean-Yves Pin, nos amis et dynamiques agriculteurs de Vimbouches, accompagnés des parrain et marraine, ont déclaré leur "volonté de placer leurs enfants sous l'égide et la protection de l'autorité civile et républicaine, émanant du suffrage universel".

C'est ainsi qu'ont été baptisés successivement Léopoldine, Juliette et Florent. Cérémonie gaie et colorée par la nombreuse assistance mais aussi cérémonie émouvante et grave par le sérieux et la solennité des engagements pris.

À tous, nos félicitations et nos vœux de santé, de prospérité et de bonheur.

Élagage des arbres

La règle veut que chaque propriétaire élague les arbres dont les branches dépassent sur la voie publique, surtout sur les axes où la circulation est la plus importante, lorsqu'ils gênent la circulation ou peuvent nuire au fonctionnement correct des lignes téléphoniques.

Nous savons qu'ici, la plupart des propriétaires sont dans l'impossibilité matérielle et financière d'effectuer de telles opérations.

Nous voulons bien, cet hiver, en assurer la charge dans des conditions convenables qui ne nuisent ni à l'esthétique ni à la vie des arbres, mais ne voudrions que quelque reproches nous soient fait à la propriété privée.

Si des propriétaires étaient émus par cette information, qu'ils veuillent bien s'adresser à la Mairie. Nous les en remercions. Etienne PASSEBOIS